

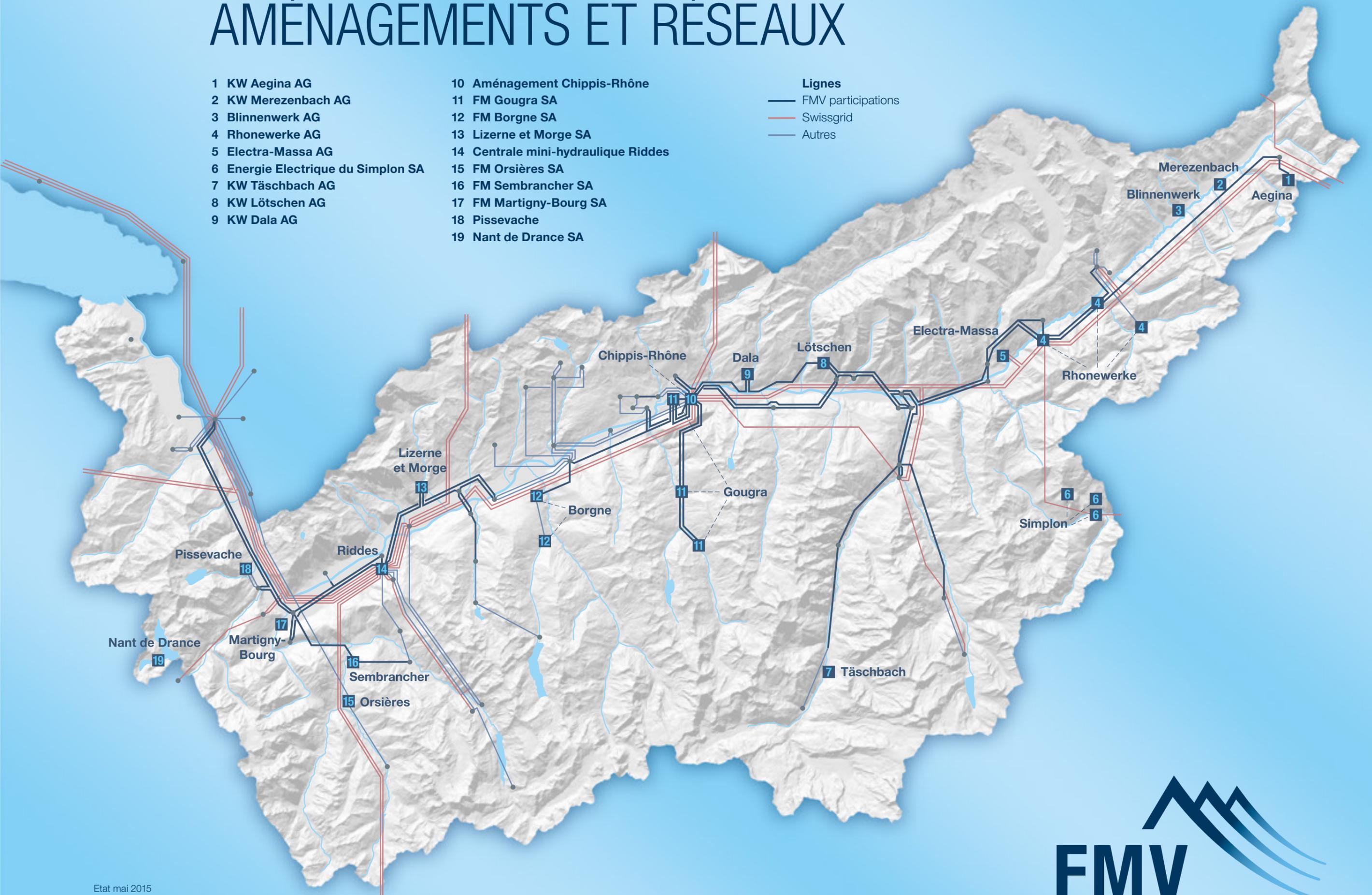


**RAPPORT
DE GESTION
2014**

AMÉNAGEMENTS ET RÉSEAUX

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 KW Aegina AG | 10 Aménagement Chippis-Rhône |
| 2 KW Merezenbach AG | 11 FM Gouggra SA |
| 3 Blinnenwerk AG | 12 FM Borgne SA |
| 4 Rhonewerke AG | 13 Lizerne et Morge SA |
| 5 Electra-Massa AG | 14 Centrale mini-hydraulique Riddes |
| 6 Energie Electrique du Simplon SA | 15 FM Orsières SA |
| 7 KW Täschbach AG | 16 FM Sembrancher SA |
| 8 KW Lötschen AG | 17 FM Martigny-Bourg SA |
| 9 KW Dala AG | 18 Pissevache |
| | 19 Nant de Drance SA |

- Lignes**
- FMV participations
 - Swissgrid
 - Autres





2014
EN CHIFFRES



ACTIONNARIAT

PRODUIRE
TRANSPORTER
COMMERCIALISER

de l'hydroélectricité

Fondée en **1957**

Siège à Sion

Société anonyme d'économie mixte

Capital-actions de CHF **100** millions

Régie par la Loi cantonale sur les Forces Motrices Valaisannes (LFMV)

83 collaborateurs

Mouvements d'énergie annuels d'environ **2.4** TWh

Production annuelle d'environ **1** TWh

297 km de lignes et câbles à haute tension, via ses sociétés-filles B-Valgrid SA et Valgrid AG

24 centrales hydroélectriques



DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE FMV
en MCHF



MOUVEMENTS D'ÉNERGIE
en GWh

FMV EN 2014

FMV produit, transporte et commercialise de l'électricité. Ces trois activités sont menées à bien par des hommes et des femmes qui exercent une grande diversité de métiers. En guise de fil rouge, ce rapport de gestion vous invite au cours de ces pages à des rencontres avec ces personnes qui incarnent les métiers de base de l'entreprise.

Utilisation des abréviations

Finances

CHF franc suisse
kCHF 1000 francs suisses
MCHF 1 million de francs suisses

Energie

kWh kilowattheure
GWh gigawattheure (1 million de kilowattheures)
TWh térawattheure (1 milliard de kilowattheures)

Puissance

kW kilowatt (1000 watts)
MW mégawatt (1000 kilowatts)
GW gigawatt (1000 mégawatts)

Autres

THT Très haute tension
HT Haute tension
MT Moyenne tension
BT Basse tension
EiCom Commission fédérale de l'électricité
LApEI Loi sur l'approvisionnement en électricité
OApEI Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
LFMV Loi sur les Forces Motrices Valaisannes
NER Nouvelles énergies renouvelables
RPC Rétribution à prix coûtant
SCI Système de contrôle interne

ENTRETIEN AVEC GUIDO KÖPPEL

pages 14-16



ENTRETIEN AVEC DANIEL GASSER

pages 32-34



ENTRETIEN AVEC MIREILLE BOVIER

pages 48-50



SOMMAIRE

RABAT DE COUVERTURE			
Carte des aménagements et du réseau			
2014 en chiffres			
MESSAGES	3		
Message du Président	3		
Message du Directeur général	6		
FMV EN 2014	9		
Vision	10		
L'année 2014	12		
Activités	18		
– Production	18		
– Transport	20		
– Gestion et commercialisation	21		
– Support Management	22		
Projets	23		
Gestion des risques et sécurité	28		
Développement durable	30		
		FMV EN STRUCTURE	35
		Actionnariat	36
		Organisation	38
		– Conseil d'administration	38
		– Direction	40
		– Organigramme	41
		Participations	42
		– Production	42
		– Transport et distribution	46
		– Exploitation des aménagements et divers	47
		FMV EN CHIFFRES	51
		Comptes annuels de FMV SA	52
		– Proposition du Conseil d'administration	52
		– Compte de résultat	53
		– Bilan	54
		– Tableau des flux de trésorerie	56
		– Annexe aux comptes annuels 2014 et commentaires	57
		– Rapport de l'organe de révision	63
		Comptes consolidés du Groupe FMV	64
		– Principes régissant l'établissement des comptes consolidés	64
		– Compte de résultat consolidé	67
		– Bilan consolidé	68
		– Tableau des flux de trésorerie consolidés	70
		– Commentaires sur les comptes consolidés	71
		– Rapport de l'organe de révision	75

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Soumise à un marché globalisé et à un contexte international morose, la branche suisse de l'électricité vit un profond bouleversement. Elle fait face à de grandes incertitudes qui ont été accrues par le gel de l'accord sur l'électricité entre l'Union européenne et la Suisse en février 2014. Malgré cet environnement difficile, FMV a réalisé un exercice 2014 satisfaisant. L'entreprise a poursuivi l'avancement de ses projets et a affirmé sa stratégie qui vise à valoriser le potentiel hydraulique du Rhône et à s'intégrer dans l'effort de développement économique du canton. Dans ce sens, un pas important a été franchi en février 2015 par la mise en consultation de la Stratégie forces hydrauliques du canton du Valais.

Le marché européen de l'électricité connaît depuis quelques années de profonds dérèglements. La décision de l'Allemagne de renoncer à l'énergie nucléaire a conduit à une production intensive d'électricité à partir de centrales à charbon, ainsi qu'à une très importante augmentation de productions éoliennes et solaires fortement subventionnées. Il en a résulté une surcapacité à l'échelle européenne et une baisse des prix qui s'est encore accentuée en 2014. Dans ce contexte troublé, le très bas prix des taxes sur le CO₂ et la situation économique difficile dans laquelle se trouve l'Europe ne sont pas de nature à améliorer la situation. La décision en janvier 2015 de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher de l'EUR/CHF vient encore péjorer cet état de fait.



▀ La force hydraulique est un pilier de l'approvisionnement en électricité de la Suisse. Elle doit donc être résolument défendue. ▲

Pascal Gross, Président du Conseil d'administration

Les productions hydroélectriques suisses subissent de plein fouet les conséquences de cet environnement international, car la distorsion des marchés pénalise la compétitivité de la grande hydraulique. Les marges se réduisent, certains aménagements produisent à perte et, alors que la production hydroélectrique couvre près de 60% du mix électrique du pays, nombre de projets sont arrêtés ou mis en veilleuse. Cela impactera de manière importante les collectivités publiques valaisannes.

Alors que la participation de notre pays au marché européen intégré est essentielle, la suspension par l'Union européenne des négociations concernant l'accord sur le marché de l'électricité, en février 2014, a encore accru l'incertitude générale. Il serait nécessaire, pour la Suisse, pour le canton du Valais et pour FMV, que les négociations avec l'UE puissent reprendre rapidement.

Face à cet environnement défavorable, les sociétés de la branche ont toutefois réagi, notamment en diversifiant leurs activités et en développant les prestations de services. Dans le monde politique, de nombreuses voix se sont par ailleurs élevées pour demander un soutien à l'hydroélectricité. La force hydraulique est en effet un pilier de l'approvisionnement en électricité de la Suisse. Elle doit donc être résolument défendue. Les débats qui ont eu lieu au Conseil national, en décembre 2014, au sujet de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération montrent que la grande hydraulique se situe désormais au cœur du débat. Il reste toutefois un grand défi : positionner de manière plus favorable l'hydroélectricité à la place qui doit être la sienne : celle de première source de production électrique, indigène, propre, renouvelable et compétitive du pays.

Malgré le contexte difficile, FMV réaffirme ses axes stratégiques.

Malgré ce contexte tendu, FMV réaffirme ses axes stratégiques : valoriser le potentiel hydraulique du Rhône; devenir le partenaire privilégié des collectivités publiques valaisannes; agir sur la chaîne de valeur ajoutée, en particulier sur la production et la consommation d'électricité; s'intégrer dans l'effort de développement économique du canton.

FMV accentue aussi son engagement en faveur du développement durable en misant sur la grande hydraulique. Les installations de ce type, qui se conforment aux exigences environnementales et tiennent compte des impératifs de l'aménagement du territoire, produisent une énergie entièrement renouvelable tout en mettant en valeur une ressource naturelle des Alpes.

Le développement de la force hydraulique fait partie intégrante de la nouvelle Stratégie eau adoptée en juin 2014 par le Conseil d'Etat valaisan. Par cette politique, le canton du Valais ambitionne de viser l'excellence dans sa gestion de l'eau en tant que ressource multifonctionnelle.

En décembre 2014, le parlement valaisan a par ailleurs adopté la Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Cet acte législatif n'est pas une simple mise en application de la loi fédérale, mais un appel unanime de la part des députés à une plus grande collaboration entre les acteurs de la branche. Ce message est perçu par FMV comme une confirmation de ses missions légales. C'est aussi un nouveau défi à relever, en concertation et en collaboration avec les autres acteurs de la branche.

Au printemps 2015, la mise en consultation de la Stratégie forces hydrauliques du canton du Valais réaffirme le rôle intégrateur dévolu à FMV. Notre société est appelée à représenter l'ensemble de la communauté valaisanne unie pour maîtriser sa force hydraulique, naturellement en collaboration avec les Confédérés. FMV se positionne comme l'acteur principal pour concrétiser la Stratégie forces hydrauliques et ainsi prolonger la chaîne de valeur ajoutée de la prise d'eau à la prise électrique. FMV se prépare à assumer son rôle de colonne vertébrale du système électrique valaisan.

A l'interne, l'année 2014 a été marquée par la tenue de deux Assemblées générales. En juin, l'Assemblée ordinaire a passé en revue l'année 2013 et approuvé le crédit d'investissement de 65 MCHF pour l'aménagement hydroélectrique Gletsch-Oberwald. En décembre, l'Assemblée extraordinaire a accepté le crédit de 64 MCHF destiné à l'acquisition de l'aménagement Chippis-Rhône.

Une nouvelle fois, le Valais réaffirme de manière unanime, tant au Grand Conseil qu'à l'Assemblée des actionnaires de FMV, sa détermination en faveur de l'hydroélectricité. Des modalités financières innovantes dans le cadre des retours des concessions ont été apportées pour la collectivité propriétaire de la ressource et le concessionnaire qui la valorise. La notion de rente de ressource, calculée chaque année sur la base des prix effectifs de l'électricité, établit des règles novatrices qui prennent en compte les risques et opportunités financiers.

FMV a poursuivi sa gestion professionnelle du Groupe-bilan Valais fondé en 2013. Sous son égide, la collaboration instaurée entre les entités valaisannes actives dans le domaine de l'électricité s'est intensifiée. Cette initiative constitue une bonne réponse au monde toujours plus globalisé du domaine de l'électricité.

FMV a obtenu en 2014 des résultats conformes à ses attentes. Ceux-ci renforcent les moyens dont dispose la société pour poursuivre son développement sur toute la chaîne de valeur ajoutée, pour étendre et diversifier son portefeuille énergétique au travers de ses projets, pour apporter sa contribution aux nouvelles énergies renouvelables et pour intensifier ses activités commerciales et de services avec ses partenaires valaisans. FMV tient le cap, envisage son avenir de manière responsable et avec sérénité pour les années futures.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration pour leur implication dans la bonne marche de l'entreprise. Je remercie également, au nom du Conseil d'administration, la Direction et le personnel de FMV pour leur engagement et la qualité de leur travail tout au long de cette année. ▲

Au nom du Conseil d'administration
Pascal Gross, Président

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En apparence, le métier de producteur d'hydroélectricité est identique depuis des décennies. Dans les faits, et depuis quelque quinze ans, il évolue de façon fondamentale, dans un environnement de plus en plus complexe. Si, par le passé, la production d'électricité était directement destinée à des abonnés captifs, elle est désormais engagée, jugée et appréciée sur le marché, aux conditions de celui-ci, par et pour des clients libres et légitimement exigeants. Le marché étant international, le référentiel de prix que FMV applique à ses clients, qu'ils soient valaisans, suisses ou étrangers, est systématiquement en euros, même si l'essentiel de nos coûts de production est en francs suisses. Cette réalité de marché, hors du champ d'influence de FMV, impacte quotidiennement l'engagement et l'optimisation de notre parc de production. Pour répondre à ces défis, nous avons, durant l'exercice 2014, poursuivi nos projets, fait évoluer notre savoir de base, développé de nouvelles compétences et mis en place des processus inspirés des meilleures pratiques industrielles. Cela tout en garantissant en permanence une gestion de risques et d'opportunités conforme aux attentes de nos actionnaires, tous membres de la communauté publique valaisanne.



► FMV : un centre de compétences valaisan pour l'hydroélectricité. ▲

Paul Michellod, Directeur général

Développer un esprit industriel et appliquer les meilleures pratiques

Dans cet environnement toujours plus complexe, il nous importe de favoriser et de développer l'esprit industriel au sein de notre entreprise. Tous les métiers qui interviennent sur notre chaîne de création de valeur sont concernés. Un kWh produit efficacement et avantageusement n'aura de réelle valeur que s'il est commercialisé professionnellement et avec les outils spécifiques adéquats.

Notre production renouvelable, modulable, avantageuse et indigène, est étroitement liée à Dame Nature et aux phénomènes météorologiques. Ceux-ci influencent directement les kWh produits et, par effet domino, les résultats d'un exercice annuel. Notre activité dépend tout d'abord des volumes d'eau mis à notre disposition. La pluviométrie et la fonte des neiges tiennent ici le premier rôle, suivies de près par la disponibilité et l'efficacité de nos installations, entretenues de façon professionnelle par les spécialistes de la maintenance. Ensuite, des températures variables se fondent dans une ambiance conjoncturelle fluctuante pour fixer les niveaux de consommation finale de notre produit. Et tout cela sur des marchés en pleine évolution dans lesquels les prix peuvent varier considérablement.

Notre succès passe par une gestion des risques rigoureuse et systématique, suffisamment dynamique pour nous permettre, lors de l'engagement de la production sur les marchés, de saisir les opportunités. Notre gestion tend à anticiper au mieux les variations de production, la disponibilité du parc d'installations, les variations du taux de change et la fiabilité économique des contreparties.

► Nous poursuivons le développement de notre parc de production. ▲

Notre métier étant en évolution permanente, le centre de compétences qu'il nous incombe de développer joue un rôle essentiel. En son sein, la qualité de nos fonctions de support management, qui regroupent les différentes compétences financières et administratives, s'avère déterminante pour une mise en œuvre efficace des différents processus métiers. Les résultats actuels et futurs en dépendent. Notre mission historique est de contribuer fortement à l'établissement d'une structure efficace de

l'approvisionnement électrique du Valais. A cela s'ajoute notre volonté déterminée de participer activement à l'industrialisation de la production et à la professionnalisation de la commercialisation.

Tout cela en faveur du développement de l'économie valaisanne.

Disposer d'un réseau fiable

Notre rôle dans le domaine de la distribution supra-régionale d'électricité consiste à assurer des interfaces techniques et administratives: en amont, avec la société Swissgrid, responsable du transport d'électricité au niveau national et, en aval, avec les distributeurs régionaux et les producteurs raccordés au réseau 65 kV. Ces interfaces se font prioritairement via les sociétés Valgrid et B-Valgrid, dont FMV assure l'exploitation et la gestion. Quelque 300 km de lignes et de câbles ainsi que différents aménagements hydroélectriques sont ainsi gérés et pilotés depuis notre centre de conduite de Chalais. Plusieurs projets d'entretien, de modernisation et de renouvellement ont permis de renforcer le réseau valaisan au cours de l'exercice 2014. Ces infrastructures jouent un rôle déterminant pour garantir, en tout temps, la sécurité de l'approvisionnement électrique de tout le canton.

La Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, adoptée en décembre 2014 par le Grand Conseil valaisan, constitue une avancée importante vers l'unification technique du réseau 65 kV valaisan et la mise en œuvre, à terme, d'un tarif uniforme couvrant l'ensemble du territoire cantonal.

Développer notre parc de production

Malgré des conditions-cadres momentanément défavorables, nous poursuivons le développement de notre parc de production. Durant l'exercice 2014, nous avons obtenu la concession et finalisé les modalités financières liées à l'aménagement Chippis-Rhône, ainsi que les autorisations nécessaires à la réhabilitation de l'aménagement de la Pissevache, finalisé les démarches en vue de l'obtention du permis de construire pour le projet Gletsch-Oberwald et poursuivi le renouvellement de la centrale de Bramois. Le projet Nant de Drance s'est déroulé conformément au programme établi pour l'année 2014. L'engagement permanent, soutenu et sans faille des équipes techniques, financières et juridiques a grandement contribué à l'avancement de ces divers dossiers.

Ces projets importants soulignent notre volonté d'investir à long terme dans de nouvelles installations renouvelables de moyenne et de grande envergure. Nous sommes convaincus que celles-ci sont complémentaires aux petites installations renouvelables, décentralisées, vers lesquelles se tournent de plus en plus d'acteurs de la branche et de privés. La production hydroélectrique doit jouer son rôle de pilier dévolu dans la Stratégie énergétique fédérale souhaitée pour 2050.

Notre participation directe à la construction de l'aménagement de pompage-turbinage Nant de Drance et notre engagement pour le projet RhôDix visent à apporter des solutions à l'énorme défi posé par une production nationale et internationale de plus en plus intermittente et une demande fluctuante.

Responsabilité dans le domaine de l'environnement

FMV agit en tant qu'entreprise responsable dans le domaine de l'environnement. Outre les certifications ISO 14001 et 50001, nous sommes fiers d'arborez depuis 2013 la certification « Valais Excellence » et d'avoir obtenu, en 2014, la certification « Natur & Wirtschaft », décernée par la Fondation Nature et Economie, pour l'aménagement Chippis-Rhône.

Regard vers le futur

Conscients des défis à relever, nous abordons l'avenir avec confiance, persuadés des qualités intrinsèques remarquables de l'électricité que nous produisons quotidiennement. FMV entend assurer la pérennité de son activité au service de l'économie et de toutes les collectivités valaisannes. C'est dans cette optique que nous poursuivons notre démarche d'amélioration continue en vue de créer un centre de compétences à la disposition de celles-ci.

Nous nous engageons avec la même conviction pour que les conditions-cadres actuellement en discussion au niveau fédéral assurent à tous les aménagements hydroélectriques suisses une rétribution appropriée, correspondant à la contribution réelle qu'ils apportent à l'économie, à l'environnement et au bien-être de tout le pays.

Remerciements

Au nom de l'équipe de direction, je remercie le Conseil d'administration pour la confiance témoignée.

J'adresse également mes remerciements à mes collègues de la direction ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de FMV, pour leur engagement de tous les instants et leur contribution soutenue à la réalisation, dans un marché difficile, d'un résultat 2014 conforme aux attentes. ▲

Paul Michellod, Directeur général

FMV EN 2014

VISION

FMV SOUHAITE DEVENIR LEADER EN VALAIS DANS SES DOMAINES D'ACTIVITÉS

Active dans la production, le transport et la commercialisation, FMV souhaite devenir un acteur-clé de la chaîne de valeur ajoutée dans la branche électrique en Valais. Partenaire compétent et fiable des collectivités publiques valaisannes, elle met son expérience et ses compétences à leur disposition. La mise en consultation en février 2015 de la Stratégie forces hydrauliques du canton du Valais veut donner à FMV des responsabilités accrues dans son activité future.

La Loi sur les Forces Motrices Valaisannes donne pour mission à FMV de contribuer à la valorisation du patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes et à l'approvisionnement en électricité du canton, au profit d'un développement harmonieux de son économie.

Ces objectifs ambitieux positionnent FMV comme la société hydroélectrique de référence pour les collectivités publiques. Leur réalisation nécessite la mise en place d'une stratégie cohérente avec la politique énergétique et la

Stratégie forces hydrauliques du canton du Valais, actionnaire majoritaire de la société. FMV fonde déjà son activité sur une approche résolument industrielle et entrepreneuriale.

▾ Ses objectifs ambitieux positionnent FMV en tant que société hydroélectrique de référence pour les communautés publiques. ▲

Acteur dans le paysage électrique suisse, FMV recherche des partenariats avec les entreprises de la branche et les collectivités publiques, que ce soit dans la production, le transport ou la commercialisation de l'électricité, pour accomplir pleinement sa mission.

La production

FMV dispose d'une production propre d'environ 1 TWh, qui correspond à un tiers de la consommation valaisanne. Elle entend accroître ses capacités en :

- optimisant en permanence son parc de production;
- construisant de nouveaux aménagements sur le Rhône;
- participant à de nouveaux projets, tant dans le domaine hydroélectrique que dans celui des nouvelles énergies renouvelables, afin de diversifier et d'accroître son portefeuille énergétique;
- reprenant les participations qui reviennent au canton du Valais lors de l'exercice du droit de retour des concessions.

Le retour des concessions constituera un enjeu politique et économique marquant pour l'avenir du canton du Valais. FMV se prépare à ces échéances sur les plans financier, énergétique, technique, juridique et administratif. Elle mettra son expérience

et ses compétences à la disposition des collectivités publiques valaisannes et leur apportera son appui dans ce domaine complexe.

Le transport

La capacité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques sont au cœur des préoccupations de FMV qui agit dans l'intérêt des consommateurs et de l'économie cantonale, dans le respect primordial des conditions de sécurité des personnes et des biens.

L'unification du réseau de distribution suprarégionale constitue un objectif souhaité par le législateur. FMV y contribue par le biais des sociétés Valgrid et B-Valgrid qu'elle détient en majorité. FMV mettra son expérience pratique au service de ce projet de réorganisation structurelle.

FMV contribue à l'exportation de la production valaisanne d'électricité en assumant la maintenance d'une partie du réseau de transport à très haute tension (THT), propriété de la société nationale Swissgrid depuis le 3 janvier 2013.

La commercialisation

FMV commercialise une énergie indigène, propre, renouvelable, fiable et prévisible, à des prix concurrentiels. Elle concentre son activité sur les distributeurs régionaux et sur les entreprises. Œuvrant sur un marché libéralisé, complexe et internationalisé, elle développe en permanence ses compétences dans le négoce de l'énergie. Afin de satisfaire les besoins de ses clients, elle agit également dans le cadre de consortiums d'approvisionnement avec des partenaires suisses.

► La capacité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques sont au cœur des préoccupations de FMV. ▲

Dans le cadre du Groupe-bilan Valais, qu'elle a fondé le 1^{er} janvier 2013, FMV poursuit le développement de collaborations, notamment avec les distributeurs valaisans d'électricité auxquels elle fournit des prestations de conseil. Elle travaille ainsi dans l'intérêt de tous les consommateurs valaisans.

Au service des collectivités publiques

FMV dispose également d'une expérience éprouvée dans la conduite de projets, le suivi des procédures légales en lien avec ses activités, la gestion et l'administration de sociétés de la branche. Elle met ses compétences à la disposition des collectivités publiques dont elle souhaite devenir le partenaire privilégié, comme l'invite le canton du Valais dans ses stratégies du propriétaire et forces hydrauliques, voulant positionner FMV comme société fédératrice de la communauté valaisanne. ▲

► FMV développe en permanence ses compétences dans le négoce de l'énergie. ▲

L'ANNÉE 2014

CADRE GÉNÉRAL ET FAITS MARQUANTS

Malgré un environnement international très difficile, FMV a atteint ses objectifs. Quelques-uns de ses projets ont connu des avancées significatives.

Contexte international, national et cantonal

La situation du marché de l'électricité s'est encore détériorée en 2014, avec la poursuite de la baisse des prix de l'électricité. Cette situation, déjà délicate, a été compliquée par la votation contre l'immigration de masse du 9 février qui a conduit au gel de l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne. Elle a par ailleurs été aggravée, en janvier 2015, par l'abandon par la BNS du taux plancher de change EUR/CHF. En effet, l'EUR est la monnaie de référence pour la fixation du prix de l'électricité, également en Suisse. Ces diverses circonstances obligent la branche électrique suisse à poursuivre ses repositionnements stratégiques.

► La situation du marché de l'électricité a été compliquée par la votation du 9 février qui a conduit au gel de l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne. ▲

La branche doit par ailleurs se préparer à la future libéralisation du marché de l'électricité. En octobre, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à l'ouverture complète de ce marché prévue dès 2018.

Le Conseil fédéral avait publié en 2013 le Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique. En novembre 2014, dans sa révision de l'Ordonnance sur l'énergie au 1^{er} janvier 2015, il a préconisé de réaliser plus rapidement les installations productrices d'électricité issue d'énergies renouvelables. A cette fin, il réduira en deux étapes (le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre 2015) les taux de la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté et de la rétribution unique pour le photovoltaïque. Il s'agit d'un défi très important non seulement pour la branche électrique, mais également pour toute l'économie du pays.

La Stratégie énergétique 2050 a été débattue au Conseil national en décembre. La Chambre basse a confirmé le principe de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Pour pallier ces restrictions, l'objectif est de développer l'énergie renouvelable. Cette mesure devrait élever le régime des rétributions à prix coûtant de l'électricité (RPC) à 2.3 centimes le kilowattheure, dont au final seulement 0.1 centime par kilowattheure pour les nouveaux projets hydroélectriques.

Par ailleurs, en novembre, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi concernant la Stratégie réseaux électriques. Il prévoit de modifier la Loi sur les installations électriques et la Loi sur l'approvisionnement en électricité, afin de créer, en temps voulu et conformément aux besoins, un cadre réglementaire pour un développement des réseaux électriques suisses. La consultation dure jusqu'en mars 2015.

Durant l'année écoulée, le Conseil fédéral a également publié une étude trilatérale sur les potentiels et les perspectives économiques des centrales hydrauliques à pompage-turbine en Suisse, en Autriche et en Allemagne. Cette étude relève l'importance de ces installations dans le système électrique global, en particulier sur le long terme. Elle souligne aussi la nécessité d'harmoniser les conditions-cadres des pays impliqués (par exemple pour les rémunérations des réseaux), afin de réduire les distorsions de prix et d'étendre les possibilités d'exploitation transfrontalière.

Au niveau des lignes à très haute tension (THT) et plus spécifiquement sa partie haut-valaisanne, l'année 2014 voit une légère avancée pour le tronçon entre Mörel et Ulrichen. S'agissant de la partie Chamoson-Chippis, les plans de construction de la ligne aérienne THT ont été validés en janvier 2015 par l'Office fédéral de l'énergie.

Le projet remanié prévoit des dispositions pour limiter les impacts sur le paysage et le bruit. Ces décisions sont importantes pour permettre notamment de transporter l'électricité supplémentaire produite par l'aménagement de Nant de Drance.

Au niveau cantonal, le parlement valaisan a approuvé le 17 décembre la Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité qui permet la mise en application de la loi fédérale. Les députés se sont aussi unanimement déclarés favorables à une plus grande collaboration entre les acteurs de la branche.

En février 2015, le canton du Valais a mis en consultation sa Stratégie forces hydrauliques. Celle-ci veut positionner FMV comme l'acteur valaisan de référence pour assumer son rôle intégrateur pour la chaîne de valeur ajoutée de la force hydraulique. La consultation dure jusqu'à fin mai 2015, avant le débat au parlement cantonal. L'évolution de ce dossier conditionnera de façon fondamentale le développement futur de FMV.

Faits marquants pour FMV en 2014

Malgré des conditions difficiles, FMV a pu remplir sa mission et atteindre ses objectifs. Des conditions hydrologiques favorables et une grande disponibilité des aménagements se sont matérialisées par une production supérieure de 1.7% à la moyenne multiannuelle.

FMV a poursuivi l'avancement de ses projets et certains d'entre eux ont nettement progressé. En particulier l'aménagement Gletsch-Oberwald, pour lequel le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) du canton du Valais a délivré un permis de construire en janvier 2015. Les travaux devraient ainsi pouvoir débuter au printemps 2015.

Le projet Rhône-La Souste-Chippis a lui aussi connu de nouveaux développements. En septembre, le Grand Conseil du canton du Valais a ratifié la concession des droits d'eau à FMV et la convention financière de l'aménagement. Cet aménagement est un enjeu majeur pour FMV puisqu'il représente près du quart de sa production propre.

Par ailleurs, en mars, l'excavation des galeries et de la caverne de la station de pompage-turbinage de Nant de Drance s'est achevée et, en septembre, la dernière benne de béton destinée à la surélévation du barrage du Vieux-Emosson a été coulée. En avril, le capital-actions de Nant de Drance SA a été augmenté de 150 à 300 MCHF, soit 15 MCHF pour FMV.

Concernant le projet de renouvellement de la centrale de Bramois, la société des Forces Motrices de la Borgne, propriétaire de l'aménagement, a augmenté son capital-actions (de 4 à 8 MCHF) lors de son Assemblée générale en mai; en juin, elle a obtenu une concession définitive pour cet aménagement.

Dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables (NER), l'année 2014 a été marquée par l'inauguration, en juin, de l'installation photovoltaïque Emery-Epiney à Sierre, en partenariat avec Siesa.

Les députés valaisans se sont unanimement déclarés en faveur d'une plus grande collaboration entre les acteurs de la branche. ▲

FMV a accentué ses collaborations avec ses partenaires en Valais. En 2014, elle a renforcé les activités du Groupe-bilan Valais fondé l'année précédente en collaboration avec énergies sion région (esr), Service Electrique Intercommunal SA, Compagnie

industrielle de Monthey SA, Sinergy Commerce SA, Société de Gestion des Energies SA et la commune de Fully. FMV a aussi intensifié son partenariat stratégique avec esr, avec une collaboration accrue au niveau de la gestion des portefeuilles de production à partir du 1^{er} janvier 2015.

Comme elle l'avait fait au cours des années précédentes, FMV a réalisé des prestations de maintenance du réseau de transport à très haute tension (THT) de Swissgrid.

FMV a tenu son Assemblée générale ordinaire le 5 juin 2014 à Sion. Le Président a orienté les actionnaires sur la stratégie et les perspectives de FMV. Les actionnaires ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration, en particulier le crédit-cadre de 65 MCHF pour la réalisation du projet d'aménagement hydroélectrique Gletsch-Oberwald. Le canton du Valais a renouvelé le mandat de son représentant au sein du Conseil d'administration de FMV, M. Damien Métrailler, pour trois ans.

FMV a accentué ses collaborations avec ses partenaires en Valais. ▲

Enfin, l'Assemblée générale a décidé de ramener la durée des mandats des administrateurs de FMV de 15 à 12 ans. Le conférencier du jour, M. Pierre-Alain Graf, Directeur général de

Swissgrid, a présenté aux actionnaires le rôle du Valais dans le système électrique suisse et européen.

Une Assemblée générale extraordinaire de FMV s'est tenue le 2 décembre 2014 à Sion. Elle a approuvé, après la ratification par le Grand Conseil en septembre, la proposition du Conseil d'administration en accordant un crédit-cadre de 64 MCHF en vue de l'acquisition de l'aménagement Chippis-Rhône, marquant ainsi son ferme soutien à la force hydraulique. ▲

▾ Mon métier, c'est de gérer les travaux de maintenance et de réhabilitation des installations. ▲



Nom: Köppel
Prénom: Guido
Age: 46 ans
Fonction: gestionnaire d'actif et chef d'exploitation

PRODUIRE

de l'hydroélectricité

▾ L'essentiel, c'est d'assurer la production d'électricité et la disponibilité optimale des aménagements. ▲

Ingénieur en électrotechnique et spécialisé en logistique, Guido Köppel est entré chez FMV en 2009. Il est chargé de la gestion des travaux de maintenance et de réhabilitation des installations.

Quel est votre rôle chez FMV ?

Ma principale fonction, c'est de faire en sorte que les installations des centrales fonctionnent correctement car l'essentiel est d'assurer la production d'électricité et la disponibilité optimale des aménagements, tenant compte d'un strict respect des conditions de sécurité, pour les personnes et les biens. Une centrale hydro-électrique, c'est comme un véhicule: il doit être régulièrement entretenu et parfois, on se trouve confronté à certaines décisions: faut-il réparer telle pièce ou plutôt la remplacer? Lorsque l'exploitant d'un aménagement dans lequel FMV a une participation propose de faire des travaux – de changer un alternateur ou une vanne sphérique par exemple –, je vérifie qu'ils sont nécessaires sur les plans technique et économique et aussi qu'ils respectent les directives relatives à l'environnement.

Et vous décidez des travaux à effectuer ?

Sur la base des plans d'investissement à 10 ans des installations, j'étudie les différentes variantes techniques possibles et je calcule leur coût à long terme. Puis je propose mes conclusions au Conseil d'administration de la société concernée qui prend la décision. Je fais également de la gestion préventive des installations en planifiant, régulièrement, les travaux à effectuer. Cela permet d'optimiser les plans de maintenance.

Vous suivez ensuite la progression des travaux d'entretien ?

Les aménagements sous gestion FMV sont exploités par HYDRO Exploitation, notre principal mandataire.



▾ Une de mes priorités, c'est de veiller à la sécurité des installations et du personnel. ▲

Guido Köppel, gestionnaire d'actif

Dans ce cadre, je surveille l'avancement des travaux réalisés ainsi que le respect du budget et des délais. Je fais également les appels d'offres auprès du fournisseur, effectue les commandes et contrôle le budget.

Pouvez-vous nous donner un exemple de projet que vous avez engagé et suivi ?

Il y a environ trois ans, en collaboration avec des spécialistes, nous avons réalisé une étude visant à augmenter le rendement de la centrale au fil de l'eau d'Ernen. Nous avons proposé de rajouter une petite centrale pour accroître la production lorsqu'on est en pleine charge.

Finalement, votre principale tâche consiste à optimiser l'exploitation ?

Oui, mais une de mes priorités, c'est de veiller à la sécurité des installations et du personnel. Ces conditions de base sont impératives pour toute activité de maintenance.

Avant de travailler chez FMV, vous étiez responsable de la logistique au sein des CFF. Pourquoi ce changement ?

J'avais envie de retourner dans le domaine de la production d'électricité. FMV est une PME avec une proximité par rapport aux organes décisionnels. J'étais également heureux de pouvoir revenir en Valais avec ma famille. ▲



ACTIVITÉS

PRODUCTION

FMV est un producteur d'hydroélectricité qui a pour mission de valoriser le potentiel hydroélectrique du Rhône ainsi que le patrimoine hydraulique des collectivités publiques valaisannes.

La production hydroélectrique de FMV en chiffres :

24 centrales hydroélectriques

une production annuelle moyenne de **1** TWh

10% de la production hydroélectrique valaisanne

30% de la consommation valaisanne

50% de la production hydroélectrique valaisanne en mains valaisannes

Les besoins de **230 000** ménages (base 4500 kWh/an)

En misant sur la production d'une énergie indigène, propre, renouvelable, fiable et prévisible, FMV participe à la préservation de l'environnement et inscrit ses activités dans le cadre du développement durable.

FMV dispose de son propre parc de production hydraulique. Elle a aussi des participations dans divers aménagements hydroélectriques, en partenariat avec d'autres acteurs de la branche.

En complément de son activité-clé de production hydroélectrique, FMV travaille également dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

▾ Les aménagements hydroélectriques du Groupe FMV ont affiché une haute disponibilité en 2014. ▲

La production hydroélectrique 2014

Les conditions climatiques et météorologiques de 2014 ont été moyennement favorables à la production hydroélectrique. Au niveau national et cantonal, la température moyenne en 2014 est restée très proche de la moyenne de référence.

Les aménagements hydroélectriques du Groupe FMV ont affiché une haute disponibilité pendant l'exercice sous revue.

La production du Groupe FMV a atteint 988 GWh en 2014, supérieure de 1.7% à la moyenne multiannuelle. ▲

Aménagements FMV

Hydroélectrique

KW Aegina AG

production totale: 162 GWh
part production FMV: 56.7 GWh

KW Merezzenbach AG

production totale: 9 GWh
part production FMV: 2.25 GWh

Blinnenwerk AG

production totale: 6.7 GWh
part production FMV: 0.61 GWh

Rhonewerke AG

Ernen / Binn / Mörel
production totale: 452 GWh
part production FMV: 316.4 GWh

Electra-Massa AG

production totale: 564 GWh
part production FMV: 65 GWh

Energie Electrique du Simplon SA

production totale: 238 GWh
part production FMV: 6.4 GWh

KW Täschbach AG

production totale: 6.9 GWh
part production FMV: 0.69 GWh

KW Lötschen AG

production totale: 310 GWh
part production FMV: 108.5 GWh

KW Dala AG

production totale: 33 GWh
part production FMV: 3.3 GWh

Aménagement Chippis-Rhône

production totale: 220 GWh
exploité par FMV

FM Gougra SA

production totale: 565 GWh
part production FMV: 108.8 GWh

FM Borgne SA

production totale: 86 GWh
part production FMV: 17.2 GWh

Lizerne et Morge SA

production totale: 160 GWh
part production FMV: 32 GWh

Centrale mini-hydraulique

Riddes *
production totale: 1 GWh
(100% FMV)

FM Orsières SA

production totale: 104 GWh
part production FMV: 10.4 GWh

FM Sembrancher SA

production totale: 54 GWh
part production FMV: 5.4 GWh

FM Martigny-Bourg SA

production totale: 89 GWh
part production FMV: 5.2 GWh

Nant de Drance SA

En construction

Solaire photovoltaïque

Forst Goms (Ernen) *

production totale: 0.05 GWh

Turnmatte/Turnhalle (Naters) *

production totale: 0.11 GWh

Schulhaus Mörel *

production totale: 0.05 GWh

Schulhaus Brigue *

production totale: 0.17 GWh

Vaparoid Tourtemagne *

production totale: 0.58 GWh

Emery-Epiney Sierre *

production totale: 0.75 GWh

FMV Chalais *

production totale: 0.03 GWh

Télécabine de Vercorin SA *

production totale: 0.07 GWh

Eolien

Gries Wind AG *

production totale: 1.8 GWh

Pellets

Valpellets SA

production totale: 7300 tonnes

* RPC rétribution à prix coûtant Swissgrid

ACTIVITÉS

TRANSPORT

La capacité, la fiabilité et l'efficacité des réseaux électriques sont au cœur des préoccupations de FMV, qui agit dans l'intérêt des consommateurs et de l'économie cantonale.

FMV est principalement active dans le domaine des réseaux de distribution suprarégionale à haute tension (65 kV). FMV est actionnaire majoritaire des sociétés Valgrid et B-Valgrid qui exploitent une grande partie du réseau valaisan de distribution suprarégionale. Elle assure ainsi un rôle d'interface entre les productions valaisannes injectées au niveau du réseau 65 kV, Swissgrid et les distributeurs électriques régionaux.

Le transport d'électricité de FMV, c'est :

277 km de lignes aériennes 65 kV

20 km de câbles souterrains 65 kV

1 centre de conduite du réseau 65 kV pour l'ensemble du canton

35 postes de transformation 65/16 kV

5 postes de transformation 220/65 kV

FMV assure un rôle d'interface entre les productions valaisannes injectées au niveau du réseau 65 kV, Swissgrid et les distributeurs électriques régionaux. ▲

Dans le secteur de la maintenance, FMV est mandatée par d'autres sociétés propriétaires de réseaux.

FMV détient des participations dans deux sociétés régionales de distribution, SEIC et EWBN.

FMV dispose d'un centre de conduite à Chalais. Cette unité surveille en permanence (24h/24, 7j/7) une très grande partie du réseau à haute tension en Valais et plusieurs aménagements hydroélectriques qui injectent leur production dans ce réseau. Le centre de conduite est l'interface entre la production et la consommation et il veille à l'équilibre du réseau électrique en Valais. Il contribue ainsi de manière déterminante à la sécurité de l'approvisionnement du canton.

Faits marquants 2014

A travers ses sociétés-filles Valgrid et B-Valgrid, FMV assure l'entretien, la maintenance et le renforcement de son réseau de distribution suprarégionale en Valais.

Une nouvelle liaison câblée 65 kV reliant Sembrancher et Probé (Le Châble), propriété de B-Valgrid, a été inaugurée en mai 2014, permettant d'augmenter la sécurité d'alimentation pour les consommateurs et les producteurs de la région. Une grande partie de la rénovation du poste 65 kV de Mörel a également été réalisée en 2014, les travaux se termineront durant l'année 2015.

Le Grand Conseil valaisan a adopté, le 17 décembre 2014, la Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Cette loi charge notamment le Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires à la mise en place d'une société cantonale qui aura pour mission l'exploitation du réseau électrique suprarégional. Elle constitue une avancée significative en vue de l'unification de l'exploitation du réseau 65 kV et de l'application, à terme, d'un tarif uniforme sur l'ensemble du territoire cantonal. ▲

ACTIVITÉS

GESTION ET COMMERCIALISATION

FMV contribue grandement à la valorisation de la production hydroélectrique valaisanne. Elle se positionne comme un acteur important de la politique énergétique cantonale et participe à la sécurité d’approvisionnement en électricité. Elle met ses compétences et son expérience au service des collectivités publiques valaisannes.

FMV offre à ses clients différents produits et services adaptés à leurs besoins. Sa valeur ajoutée tient à un service à la carte, fondé sur une approche individuelle.

Ses clients sont d’importants partenaires valaisans et suisses, principalement des distributeurs d’électricité et des grandes entreprises. FMV a pour règle de leur fournir des prestations de qualité afin de créer des relations de partenariat et de confiance mutuelle inscrites dans le long terme.

La commercialisation en 2014

Disposant de son propre parc de production d’électricité et de capacités issues de ses participations, FMV optimise son portefeuille par des échanges et complète ses besoins par des achats sur le marché.

Durant l’année écoulée, FMV a répondu à de nombreux appels d’offres émanant de grandes entreprises et de distributeurs valaisans et suisses. Un nombre croissant d’entreprises extra-cantonales a également demandé des offres, élargissant ainsi le cercle des clients potentiels.

Conformément à sa stratégie, FMV a assuré la fourniture de produits standards ou recherché des solutions de partenariat au travers de plateformes structurées.

FMV apporte aussi une contribution à la maîtrise des risques encourus par les sociétés régionales de distribution en leur offrant des produits énergétiques adaptés à leurs besoins, tout en respectant sa propre stratégie de gestion des risques.

Sous l’égide de FMV, le Groupe-bilan Valais, que la société avait créé l’année précédente avec plusieurs partenaires valaisans, a intensifié son activité en 2014. Ce Groupe-bilan englobe environ 40% de la production hydroélectrique en mains valaisannes et de la distribution électrique du Valais. Il apporte aux clients une plus-value dans le domaine des prestations, à des prix concurrentiels.

Dans sa volonté de favoriser l’organisation d’une structure efficace d’approvisionnement et de distribution de l’électricité dans le canton, FMV a signé, en décembre 2013, un partenariat avec énergies sion région (esr), le plus grand distributeur valaisan d’électricité. Ce partenariat est entré dans une phase concrète en 2014. Il est appelé à se développer avec la reprise de la gestion des programmes des aménagements hydroélectriques des communes de esr dès le 1^{er} janvier 2015.

L’élargissement des collaborations avec d’autres distributeurs du Valais romand et du Haut-Valais constitue un objectif pour FMV.

▼ La valeur ajoutée de FMV tient à un service à la carte, fondé sur une approche individuelle. ▲

Sur le plan du négoce international, FMV profite des opportunités offertes par les marchés à court terme en participant à la bourse européenne EPEX qui gère le négoce de l’électricité sur les marchés français, allemand, autrichien et suisse. De plus, FMV dispose depuis 2014 d’un accès

à la plateforme de négoce européenne CASC qui alloue les capacités transfrontalières de transport d’électricité.

L’intégralité de la production hydroélectrique de FMV est certifiée par un organisme neutre et indépendant du point de vue environnemental (TÜV SÜD). ▲

ACTIVITÉS

SUPPORT MANAGEMENT

Les activités-clés de FMV – produire, transporter et commercialiser l'énergie hydroélectrique – s'appuient sur des services de support. Ceux-ci fournissent des prestations tout au long de la chaîne de valeur ajoutée et contribuent à faire de FMV un centre de compétences dans le domaine de l'énergie, en particulier de la force hydraulique.

Finances

Le service des finances regroupe les activités de comptabilité, contrôle de gestion, gestion financière, gestion des assurances et gestion des risques. Il fournit des prestations d'analyse pour FMV et ses sociétés-filles, ainsi que pour des tiers.

Ressources humaines

Les Ressources humaines gèrent le capital humain sur lequel FMV s'appuie pour remplir ses missions. Au quotidien, cela se traduit par la planification des besoins, la promotion de la formation, la gestion des compétences, l'administration du personnel et l'assistance aux collaborateurs.

Informatique et infrastructure

Ce service met à la disposition de toute l'entreprise l'infrastructure informatique et logistique nécessaire aux collaborateurs de FMV pour réaliser leurs tâches. Il en assure la maintenance. La gestion des données énergétiques est essentielle à l'activité de FMV.

Communication

Ce service est en charge de la communication externe et interne de la société. Il gère également l'image globale de l'entreprise.

Secrétariat général

Le Secrétariat général assume l'administration générale de la société, soutient les organes dirigeants dans leurs activités et tient un rôle d'interface entre les services. Il se charge également de l'administration de certaines sociétés-filles du Groupe dont FMV assure la gestion. ▲

▼ Les services de support fournissent des prestations tout au long de la chaîne de valeur ajoutée et contribuent à faire de FMV un centre de compétences dans le domaine de l'énergie. ▲

PROJETS

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ DU VALAIS ET DE LA SUISSE

En menant à bien divers projets, FMV témoigne de sa volonté de renforcer sa position et de contribuer modestement, mais réellement, à la réalisation des objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

FMV entend valoriser le potentiel hydraulique du Rhône, optimiser les installations existantes, développer le pompage-turbinage et se positionner dans les nouvelles énergies renouvelables. La réalisation de ces projets lui permettra d'augmenter et de diversifier son portefeuille énergétique.

CENTRALES AU FIL DE L'EAU

Gletsch-Oberwald

Ce projet prévoit de valoriser la chute du Rhône entre Gletsch et Oberwald. Il intègre les impératifs de protection de l'environnement: la hauteur de chute n'est pas totalement exploitée afin de minimiser les impacts sur le paysage. De plus, l'aménagement sera entièrement enterré. Il fournira une production annuelle d'environ 41 GWh.

Suite à l'octroi de la concession en février 2013, la demande d'approbation des plans a été publiée en janvier 2014 et l'autorisation de construire a été délivrée en janvier 2015 par le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) du canton du Valais.

Les travaux préparatoires pour permettre l'alimentation électrique du chantier et le raccordement de la future centrale au réseau ont débuté en automne 2014. Les travaux principaux débiteront au printemps 2015 et la mise en service de la centrale est envisagée pour 2017. Le projet bénéficie du système de rétribution à prix coûtant (RPC).

► L'autorisation de construire de l'aménagement Gletsch-Oberwald a été délivrée en janvier 2015. ▲

Chippis-Rhône

En juin 2014, le Conseil d'Etat a accordé la nouvelle concession à FMV et approuvé une convention fixant les modalités financières du transfert de l'aménagement Chippis-Rhône. Le Grand Conseil du canton du Valais a, lors de sa session de septembre 2014, ratifié la concession de droits d'eau et la convention financière. Trois recours ont été déposés devant le Tribunal Cantonal contre la décision d'octroi de la concession.

Trois recours ont été déposés devant le Tribunal Cantonal contre la décision d'octroi de la concession.

De fait la concession n'est pas en force et FMV est actuellement au bénéfice d'une autorisation

provisoire d'exploiter délivrée par le canton du Valais en décembre 2014.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2014, les actionnaires de FMV ont approuvé l'octroi d'un crédit de 64 MCHF en vue de l'acquisition de l'aménagement Chippis-Rhône et de la mise en œuvre des mesures sécuritaires et environnementales.

La production annuelle de 220 GWh constitue une part importante du portefeuille énergétique de la société.

Le projet met un accent particulier sur l'intégration paysagère et environnementale des installations se situant à proximité de plusieurs zones protégées. De nombreuses mesures de compensation ont été prévues pour améliorer substantiellement la migration piscicole ainsi que la préservation de la nature et des paysages.

Renouvellement de la centrale de Bramois

La société des Forces Motrices de la Borgne, dont FMV est actionnaire à hauteur de 20%, a confié à FMV un mandat pour piloter le projet de renouvellement de sa centrale de Bramois. L'aménagement a été mis en service en 1917 et certains composants sont encore d'origine. Le projet prévoit le remplacement des installations de production actuelles par deux groupes d'une puissance de 16 MW chacun, pour une production annuelle d'environ 86 GWh.

La concession est entrée définitivement en force le 23 juin 2014. La réhabilitation de la centrale a débuté par les travaux de démontage en automne 2014. La mise en service est prévue pour 2017.

Renouvellement de la centrale de Pissevache

La centrale de Pissevache est actuellement hors service pour des raisons de sécurité. FMV poursuit un projet de renouvellement de cet aménagement et dispose d'une autorisation de construire.

L'installation de chantier et le démantèlement des anciennes installations ont débuté en automne 2014. Les mandats relatifs à l'électromécanique, à la conduite forcée et au génie civil ont été attribués.

La centrale devrait être remise en service en 2016 et elle fournira une production annuelle d'environ 5 GWh. Le projet bénéficie du système de rétribution à prix coûtant (RPC).

Massongex-Bex-Rhône (MBR)

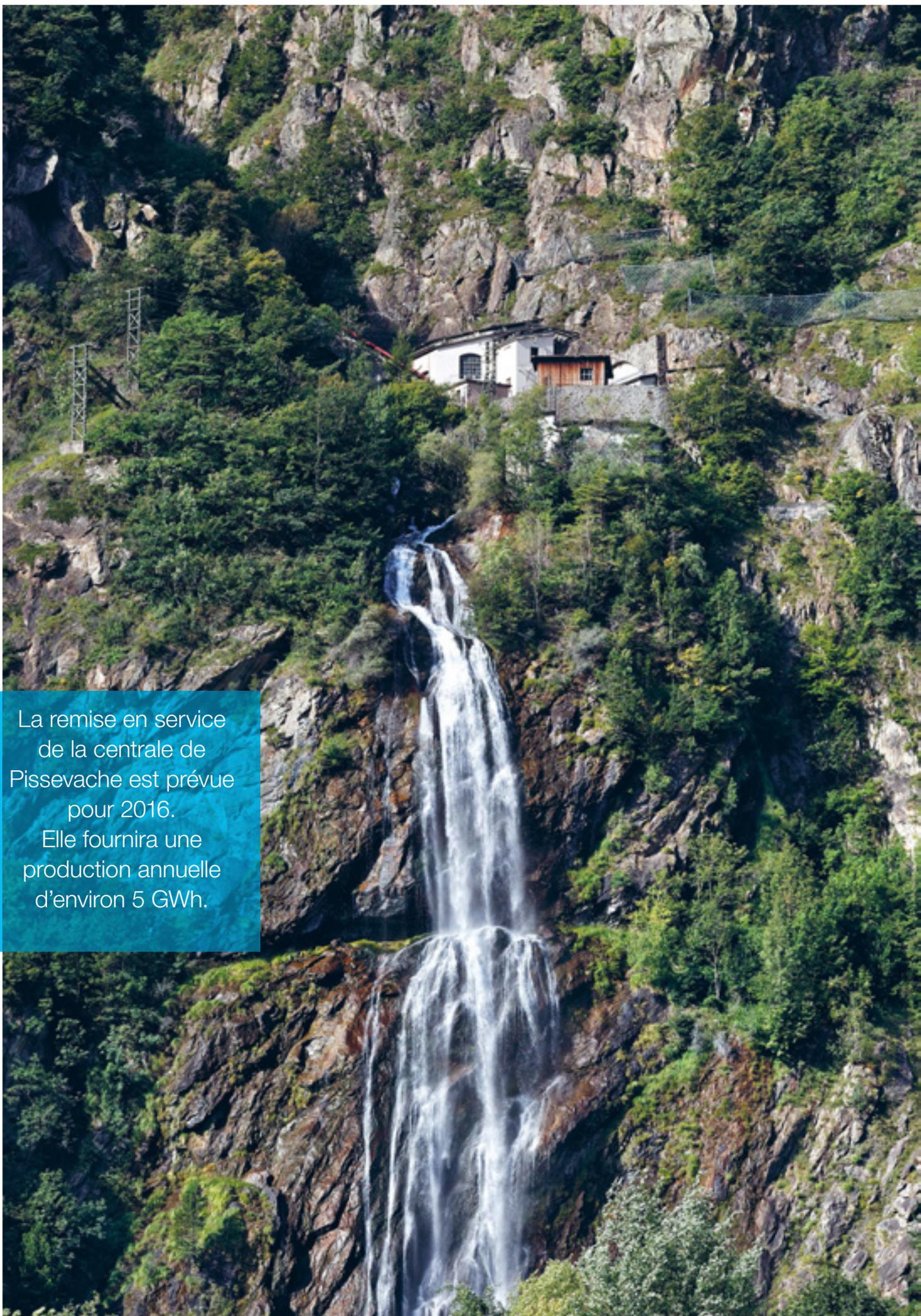
Ce projet prévoit la construction d'une centrale hydroélectrique sur le Rhône, dans la région de Massongex-Bex, qui produira annuellement environ 75 GWh. Il est conduit en partenariat avec Romande Energie et les Services Industriels de Lausanne et il bénéficie du soutien des cantons de Vaud et du Valais. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a décrété le projet d'importance nationale. Les services cantonaux et les offices fédéraux concernés ont été consultés dans le cadre de la procédure d'enquête préliminaire. Ils ont émis un préavis favorable.

En 2014, les caractéristiques du projet ont été adaptées pour garantir sa conformité aux nouvelles exigences légales et sa compatibilité avec le projet de la troisième correction du Rhône (PA-R3 2012). Les discussions se sont également poursuivies avec les communes de Massongex et de Bex.

FMV, avec ses partenaires, mène actuellement les études en vue du dépôt d'une demande de concession pour ce projet. ▲



Le projet de renouvellement de la centrale de Bramois prévoit le remplacement des installations de production actuelles par deux groupes d'une puissance de 16 MW chacun.



La remise en service de la centrale de Pissevache est prévue pour 2016. Elle fournira une production annuelle d'environ 5 GWh.

POMPAGE-TURBINAGE

Le pompage-turbinage fournit l'énergie de réglage indispensable pour satisfaire les pics de consommation, compléter les productions irrégulières issues des nouvelles énergies renouvelables (NER) et garantir la stabilité des réseaux. Le Valais se prête particulièrement bien à ce type de production.

Nant de Drance

Ce projet consiste à installer une usine de pompage-turbinage d'une puissance de 900 MW entre les barrages existants du Vieux-Emosson et d'Emosson. La construction, la mise en service et l'exploitation de cette usine de pompage-turbinage sont assurées par la société Nant de Drance dont les actionnaires sont Alpiq, les CFF, les services industriels de Bâle (IWB) et FMV.

L'excavation et le bétonnage de la caverne et des galeries ont été achevés en mars 2014. La surélévation du barrage du Vieux-Emosson s'est terminée en septembre 2014. Les travaux de chaudronnerie, électromécanique et électricité sont en cours.

La mise en service progressive de l'aménagement est prévue à partir de 2018.

▀ L'excavation et le bétonnage de la caverne et des galeries de Nant de Drance ont été achevés en mars 2014; de même que la surélévation du barrage en septembre 2014. ▴

Riddes – Lac des Dix (RhôDix)

FMV étudie un projet de pompage des eaux du Rhône entre Riddes et le lac des Dix en collaboration avec Grande Dixence, propriétaire des installations. L'aménagement d'un bassin est prévu pour réguler les effets du marnage, conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux. Il pour-

rait aussi servir de réservoir pour alimenter le pompage des eaux. Ce projet a reçu le soutien officiel du Conseil d'Etat.

Le plan d'aménagement du Rhône validé en 2012 par le Conseil d'Etat (PA-R3 2012) intègre des zones de coordination entre les aspects sécuritaires du Rhône et

la gestion du marnage. Il permet également la réalisation d'aménagements hydroélectriques, notamment du projet RhôDix.

La planification cantonale relative à l'assainissement des éclusées s'est poursuivie en 2014, avec pour objectif l'analyse des mesures constructives qui devront être réalisées dans la région de Riddes. ▴

NOUVELLES ÉNERGIES RENOUVELABLES (NER)

Conformément à ses réflexions stratégiques, FMV poursuit son engagement dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables.

FMV continue d'étudier plusieurs projets photovoltaïques en Valais. Leur réalisation dépendra de leur faisabilité technique et de leur rentabilité. ▴

GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

FACTEUR-CLÉ DU SUCCÈS D'ENTREPRISE

L'approche de FMV en matière de gestion des risques relève d'un processus intégré et permanent.

FMV intègre la gestion des risques tant dans ses décisions stratégiques que dans la conduite de ses projets et son activité opérationnelle quotidienne.

Le contexte

Par son activité, FMV est exposée à divers risques, notamment financiers. La société doit en particulier faire face aux aléas dus aux variations du prix de l'électricité, du taux de change et du volume de sa production propre. A cela s'ajoute le risque d'insolvabilité des contreparties ou celui lié aux procédures.

Pour y faire face, FMV a mis en place une politique de gestion des risques adaptée et une organisation performante. Un processus de revue périodique lui permet de gérer les risques identifiés et de servir ses clients de façon durable. La gestion des risques de FMV est conforme à la norme ISO 31000 – Management du risque.

Une politique de gestion des risques

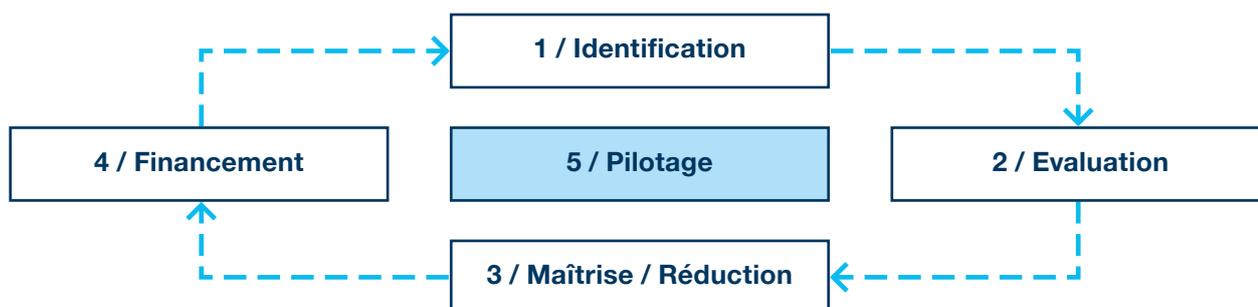
La politique de gestion des risques est définie par le Conseil d'administration; elle est réévaluée chaque année. Toutes les décisions importantes intègrent une réflexion sur les risques.

Une organisation

Sur le plan organisationnel, la gestion des risques est confiée au Comité de risque, délégation spécialisée du Conseil d'administration. Au niveau opérationnel, cette fonction est assumée par un membre de la Direction qui coordonne cette activité avec les répondants spécialisés au sein de chaque département.

Un processus

La gestion des risques au sein du groupe FMV s'effectue selon un processus standardisé comprenant cinq étapes : l'identification des risques, leur évaluation, leur maîtrise et réduction, leur financement et, au centre du dispositif, le pilotage.



Un Système de contrôle interne (SCI)

FMV dispose d'un Système de contrôle interne (SCI) qui est axé sur les risques opérationnels et se concentre sur les objectifs de reporting financier. Le SCI a pour but de garantir une base fiable pour la tenue régulière de la comptabilité et des états financiers.

Les comptes importants des états financiers ainsi que les processus qui les influencent ont été analysés et documentés. Les risques ont été identifiés et des contrôles adéquats ont été instaurés. Les processus et les contrôles sont testés, revus et au besoin adaptés périodiquement. En outre, l'adéquation du SCI à la situation de l'entreprise est vérifiée régulièrement par l'organe de révision.

FMV veille à la santé de ses collaborateurs et à la sécurité de ses installations.

Au travail

La sécurité, la santé et le bien-être de son personnel et de ses partenaires est une priorité pour FMV. Dans ce sens, FMV a mis en place une organisation du travail, un encadrement et une formation appropriés. Cette politique passe par une collaboration active entre tous les acteurs concernés, l'échange régulier d'informations, des formations et des contrôles. Elle fait l'objet de constantes améliorations.

En se certifiant OHSAS 18001, FMV confirme son engagement à préserver la santé et à garantir la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs.

FMV a mis en place une Commission de sécurité et santé dans laquelle sont représentés les collaborateurs FMV par un délégué de la commission du personnel. Cette commission se réunit de manière régulière et traite des aspects sécurité et santé.

La formation et la sensibilisation des collaborateurs, et également des sous-traitants, sont des éléments essentiels qui sont gérés et suivis par le chargé de sécurité. Celui-ci est notamment responsable de la surveillance et de la coordination des mesures à prendre en ce qui concerne la sécurité des personnes sur leur lieu de travail.

▼ L'activité de FMV l'expose à divers risques. Pour y faire face, la société a mis en place une politique de gestion des risques adaptée et une organisation performante. ▲

Dans l'exploitation de ses aménagements

FMV est attentive à la sécurité de ses installations. A cette fin, elle a mis en place un système d'interventions efficace, de contrôles et d'échanges d'informations entre les partenaires et prestataires concernés. Elle a également confié à son service de gestion d'actifs la définition des standards de sécurité et de qualité.

L'exploitation et la maintenance des aménagements hydroélectriques sont assurées depuis 2003 par HYDRO Exploitation. Cette entreprise dispose de systèmes performants de management de la qualité et de management environnemental; elle traite de manière professionnelle la gestion des risques ainsi que la santé et la sécurité. FMV s'assure du maintien des systèmes de management de son sous-traitant.

Un exercice de crise à l'échelle 1:1

En 2014, FMV a également mis en place un exercice de crise. Pour imaginer et construire un scénario de crise totalement crédible, une équipe composée de spécialistes de FMV, mais aussi d'un représentant d'une société régionale de distribution, de membres de la Police cantonale et des médias, a élaboré durant plusieurs mois un scénario catastrophe sous le nom de code «Exercice Domino».

Le lundi 6 octobre au matin, la Cellule de crise FMV, forte d'une dizaine de membres, a été mise à l'épreuve pour vivre à l'échelle 1:1 ce scénario. Etaient testées notamment: la gestion de la «période de chaos» / l'adéquation des infrastructures à disposition / la coordination avec les forces d'intervention, les autorités, le réseau de distribution et les partenaires / la gestion des ressources propres / la gestion de la communication à l'interne comme à l'externe. Cet exercice a été jugé très positif par les participants et par les observateurs. ▲

DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FMV agit de manière responsable vis-à-vis de l'environnement et de la société.

Avec une gestion intégrée

Certifiée «Valais Excellence» en avril 2013, FMV a rejoint les entreprises valaisannes distinguées pour leurs performances économiques, sociétales et environnementales. Ce label consacre l'engagement de l'entreprise pour une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants.

Afin de garantir une amélioration continue de ses prestations, FMV a mis en place son Système de management intégré (SMI), avec la certification ISO 9001.

Avec une production durable

Grâce à ses aménagements hydrauliques et au développement de projets NER, FMV produit uniquement de l'électricité d'origine renouvelable.

La qualité de l'énergie est par ailleurs certifiée TÜV SÜD, label ayant une valeur ajoutée écologique, par un organisme neutre et indépendant du point de vue environnemental.

Dans l'intérêt de l'économie valaisanne

Par ses activités et le développement de ses projets, FMV contribue à valoriser le patrimoine hydraulique des collectivités valaisannes et à approvisionner le canton en participant au développement de son économie.

Dans l'intérêt de l'ensemble du canton, FMV noue des partenariats privilégiés avec les collectivités publiques qui le souhaitent, afin de mettre ses compétences pluridisciplinaires à leur disposition.

Avec une responsabilité sociétale

En tant que producteur et transporteur, FMV contribue de manière significative à la sécurité d'approvisionnement en électricité du Valais.

FMV gagne la confiance de ses partenaires par sa communication transparente sur les enjeux et le contexte évolutif de ses activités.

FMV sensibilise les jeunes générations à la valeur de l'eau en tant que source de vie et d'énergie en collaborant notamment au projet pédagogique «Objectif eau» dans le parc de Finges. FMV soutient par ailleurs des œuvres culturelles et sportives, en accordant une attention particulière aux actions en faveur de la jeunesse.



Dans le respect de l'environnement

Consciente des enjeux liés à ses activités, FMV entend agir en tant qu'entreprise responsable dans le domaine de l'environnement. Elle a affiché sa volonté de se doter d'un Système de management environnemental (SME) conforme à la norme ISO 14001. FMV s'est également pourvue d'un Système de management de l'énergie (SMé), conforme à la norme ISO 50001. La Direction s'assure de la disponibilité des ressources nécessaires à l'établissement, la mise en œuvre, la tenue à jour et l'amélioration des SME et SMé.

FMV s'engage à :

- maîtriser ses impacts environnementaux;
- ménager et préserver l'environnement en tenant compte des contraintes économiques et sociétales;
- prévenir les atteintes et les risques de pollution;
- recycler les déchets et réduire leur production;
- maîtriser sa consommation énergétique;
- réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

▶ **Consciente des enjeux liés à ses activités, FMV entend agir en tant qu'entreprise responsable dans le domaine de l'environnement.** ▲

FMV mène des actions concrètes pour répondre aux préoccupations environnementales. Dans le cadre de ses projets, FMV participe à la planification et à la mise en œuvre de mesures de compensation écologiques de qualité :

- le projet Gletsch-Oberwald fait figure d'exemple avec la mise en place d'un groupe de suivi afin d'assurer une bonne collaboration avec les organisations environnementales et autres tiers. Il est notamment prévu de revitaliser la zone alluviale à l'aval de la restitution et d'augmenter le débit de dotation du Rhône, afin d'améliorer l'aspect paysager et l'attrait touristique de ce site qui jouxte un périmètre de protection du paysage d'importance nationale;
- en 2014, FMV a reçu la certification «Natur & Wirtschaft», remise par la Fondation Nature et Economie, pour les aménagements naturels réalisés sur les sites de l'installation hydroélectrique de Chippis-Rhône;
- FMV a équipé ses bâtiments administratifs de panneaux solaires, ce qui génère une production équivalente à environ 15% de la consommation propre des locaux;
- l'entreprise s'est dotée de véhicules à basse consommation, notamment d'une voiture électrique et d'une voiture hybride, afin de diminuer son impact sur les émissions de gaz à effet de serre. ▲

▼ Mon métier, c'est d'assurer l'entretien et la maintenance des postes de transformation. ▲



Nom: Gasser
Prénom: Daniel
Age: 33 ans
Fonction: monteur électricien

TRANSPORTER

de l'électricité

◀ Ligne 65 kV en direction de Nendaz

► La maintenance est essentielle pour garantir la fiabilité du réseau. ▲

Homme de terrain, Daniel Gasser travaille depuis 2011 chez FMV. Ce monteur électricien de 33 ans est chargé de l'entretien et de la maintenance des postes de transformation. Il intervient dans tout le Valais pour assurer la sécurité du réseau.

En tant que monteur électricien, en quoi consiste votre travail quotidien ?

Je travaille au sein d'une équipe de quatre personnes qui est chargée de l'entretien et de la maintenance des postes électriques; ce sont les stations par lesquelles passent les lignes électriques à haute tension du réseau de distribution suprarégionale 65 kV. Nous nous occupons des câblages, révisons le matériel, par exemple les disjoncteurs, et testons les éléments de sécurité des transformateurs. Nous faisons aussi de la mécanique, ce qui n'est pas une tâche habituelle pour des monteurs électriciens. Notre travail est très varié.

Vous veillez donc à ce que la distribution de l'électricité se fasse sans accroc ?

Oui, la maintenance est essentielle pour garantir la fiabilité du réseau, notamment entre le réseau 220/380 kV de Swissgrid – qui forme les « autoroutes de l'électricité » – et le réseau 16 kV – les « routes communales » – qui alimente les consommateurs. Les distributeurs d'électricité comptent sur notre réseau pour pouvoir répondre aux besoins de leurs clients.

Avez-vous des contacts avec les producteurs d'électricité ?

De nombreux aménagements hydroélectriques injectent leur production dans le réseau 65 kV. Dans ce sens, une collaboration étroite est nécessaire pour coordonner et planifier les travaux de maintenance des installations électriques, que cela soit les postes ou les lignes.



► Il nous arrive de devoir intervenir la nuit ou le week-end pour assurer la sécurité des installations. ▲

Daniel Gasser, monteur électricien

Dans quelle région du Valais intervenez-vous ?

Le réseau part de St-Triphon et va jusqu'à Ulrichen. Il inclut le réseau du Bas-Valais, exploité par B-Valgrid, qui sert surtout à assurer la consommation, et celui du Haut-Valais, exploité par Valgrid, qui est essentiellement destiné à l'évacuation de la production. Nous sommes actifs sur la quasi-totalité du territoire cantonal.

Avez-vous des horaires irréguliers ?

La plupart du temps, nous travaillons la journée. Cependant, cinq semaines par an, nous sommes de piquet et il nous arrive alors de devoir intervenir la nuit ou le week-end pour assurer la sécurité des installations. En cas de problème, le centre de conduite du réseau à Chalais, qui surveille 24 heures sur 24 le réseau, nous appelle et nous devons aller sur place.

Votre travail ne ressemble pas à celui d'un monteur électricien traditionnel.

C'est vrai. Les postes de transformation n'ont rien à voir avec l'installation électrique d'une maison. Quand on travaille sur des lignes à 65 kV, le respect des conditions de sécurité est primordial, comme d'ailleurs dans toute l'activité électrique. ▲



FMV EN STRUCTURE

ACTIONNARIAT

Résumé de l'actionariat (Etat au 31.12.2014)

Actions type «A»	Nombre
a) Canton du Valais	1 020 000
Total type «A»	1 020 000

Actions type «B»	Nombre
b) Communes et bourgeoisies	697 865
c) Sociétés régionales de distribution	180 034
d) Autres	80 000
e) Actions propres	22 101
Total type «B»	980 000
Total types «A» et «B»	2 000 000

Liste des actionnaires

Actions type «A»	Nombre	%
a) Canton du Valais	1 020 000	51.000
Total type «A»	1 020 000	51.000

Actions type «B»	Nombre	%
b) Communes et bourgeoisies		
(Les bourgeoisies sont mentionnées spécialement)		
Agettes, Les	590	0.030
Anniviers	23 369	1.168
Arbaz	868	0.043
Ardon	5 010	0.251
Ausserberg	833	0.042
Ayent	9 289	0.464
Bagnes	58 315	2.916
Baltschieder	929	0.046
Bellwald	67	0.003
Binn	2 617	0.131
Blatten	520	0.026
Bourg-Saint-Pierre	4 363	0.218
Bovernier	5 822	0.291
Bürchen	1 405	0.070
Chalais	4 357	0.218
Chamoson	3 829	0.191
Champéry	2 962	0.148
Charrat	2 274	0.114
Chermignon: Bourgeoisie	4 970	0.249
Chippis	7 772	0.389
Collombey-Muraz	5 200	0.260
Collombey-Muraz: Bourgeoisie	1 379	0.069
Collonges	1 154	0.058
Conthey	10 895	0.545
Dorénaz	731	0.037
Eggerberg	408	0.020
Eischoll	793	0.040
Eisten	14 201	0.710
Embd	2 466	0.123
Ernen	4 717	0.236
Evionnaz	200	0.010

Actions type «B» (suite)	Nombre	%
Evolène	21 882	1.094
Ferden	2 540	0.127
Fiesch	2 666	0.133
Fieschertal	5 446	0.272
Finhaut	900	0.045
Fully	7 843	0.392
Grächen	6 847	0.342
Grafschaft	141	0.007
Grimisuat	2 448	0.122
Grône	2 353	0.118
Hérémence	16 662	0.833
Icogne	4 162	0.208
Icogne : Bourgeoisie	1 202	0.060
Iséables	1 825	0.091
Kippel	1 078	0.054
Lalden	878	0.044
Lax	687	0.034
Lens	5 606	0.280
Leukerbad	4 695	0.235
Leytron	3 813	0.191
Liddes	5 289	0.264
Martigny	16 999	0.850
Martigny-Combe	5 911	0.296
Massongex	1 629	0.081
Miège	1 187	0.059
Mollens	1 155	0.058
Montana	4 797	0.240
Monthey	35 734	1.787
Mont-Noble	4 042	0.202
Münster-Geschinen	2 497	0.125
Naters : Bourgeoisie	2 670	0.134
Nendaz	16 132	0.807
Niedergesteln	601	0.030
Niederwald	246	0.012
Obergoms	3 433	0.172
Orsières	19 193	0.960
Port-Valais	3 486	0.174
Randa	7 693	0.385
Randogne	5 233	0.262
Raron	2 466	0.123
Reckingen-Gluringen	1 932	0.097
Riddes	4 325	0.216
Saas-Almagell	6 122	0.306
Saas-Balen	4 659	0.233
Saas-Fee	6 097	0.305
Saas-Grund	4 459	0.223
Saillon	2 573	0.129
Salgesch	1 974	0.099
Salvan	100	0.005
Savièse	8 764	0.438
Saxon	5 498	0.275
Sembracher	8 312	0.416
Sierre	28 310	1.416
Sion	56 817	2.841
Stalden	7 637	0.382

Actions type «B» (suite)	Nombre	%
Staldenried	3 323	0.166
Saint-Gingolph	1 155	0.058
Saint-Léonard	2 703	0.135
Saint-Martin	8 780	0.439
Saint-Maurice	8 958	0.448
St. Niklaus	21 856	1.093
Täsch	5 244	0.262
Törbel	1 404	0.070
Trient	1 000	0.050
Troistorrents	8 084	0.404
Unterbäch	1 121	0.056
Val-d'Illicz	2 156	0.108
Venthône	1 238	0.062
Vernayaz	5 898	0.295
Vérossaz	461	0.023
Vétroz	7 107	0.355
Vex	5 929	0.296
Veyras	1 419	0.071
Veysonnaz	760	0.038
Vionnaz	3 175	0.159
Visp	24 130	1.207
Visperterminen	2 337	0.117
Vollèges	3 580	0.179
Vouvry	6 436	0.322
Wiler	889	0.044
Zeneggen	457	0.023
Zwischbergen	3 114	0.156
Zwischbergen : Bourgeoisie	1 200	0.060
Total	697 865	34.893

c) Sociétés régionales de distribution

Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EWBN)	87 130	4.357
Elektrizitätswerk Zermatt AG (EWZ)	35 050	1.753
Energiedienste Steg-Hohtenn AG (EDSH)	9 342	0.467
ReLL AG	33 512	1.676
Sinergy Commerce SA	7 500	0.375
Sinergy Infrastructure SA	7 500	0.375
Total	180 034	9.002

d) Autres

Dépôt de l'Etat du Valais / BCV	80 000	4.000
Total	80 000	4.000

e) Actions propres

FMV SA	22 101	1.105
Total	22 101	1.105

Total type «B» **980 000** **49.000**

Total types «A» et «B» **2 000 000** **100.000**

ORGANISATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de FMV est composé de 11 membres, dont 5 sont désignés par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'administration a mis en place trois comités spécialisés permanents :

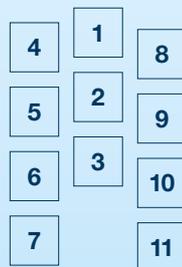
- 1) le comité stratégique a pour mission l'examen et l'élaboration de la stratégie du Groupe FMV;
- 2) le comité de risque étudie et propose au Conseil d'administration une politique de gestion des risques;
- 3) le comité d'audit analyse et surveille le domaine financier du Groupe FMV. ▲

Expiration
des mandats
à l'Assemblée
générale

Expiration
des mandats
à l'Assemblée
générale

<p>1. Pascal Gross, président * Ingénieur civil EPFL-SIA, Saint-Maurice Président du comité stratégique et membre du comité de risque</p>	2015	<p>6. Marc-Henri Favre Maîtrise bancaire, président de Martigny Membre du comité d'audit</p>	2016
<p>2. Dany Perruchoud, vice-président Avocat-notaire, Chalais Président du comité de risque</p>	2015	<p>7. Renato Kronig * Avocat-notaire, Brigue-Glis Membre du comité stratégique</p>	2016
<p>3. Felix Zurbriggen, vice-président Avocat-notaire, Saas-Fee Président du comité d'audit</p>	2015	<p>8. Marcel Maurer Ingénieur EPFZ, président de Sion Membre du comité stratégique</p>	2016
<p>4. Jean-Michel Cina * Conseiller d'Etat, Salquenen Membre du comité stratégique</p>	2016	<p>9. Damien Métrailler * Directeur de filière et membre de la Direction générale Orif, président d'Evolène Membre du comité de risque</p>	2017
<p>5. Evelyne Epiney Savioz * Experte en finances et controlling, Sierre Membre du comité d'audit</p>	2016	<p>10. Gaston Oggier Technicien géomètre, Loèche Membre du comité de risque</p>	2015
		<p>11. Michel Rausis Directeur général DransEnergie, Orsières Membre du comité d'audit</p>	2015

* Administrateurs désignés par le Conseil d'Etat



ORGANISATION

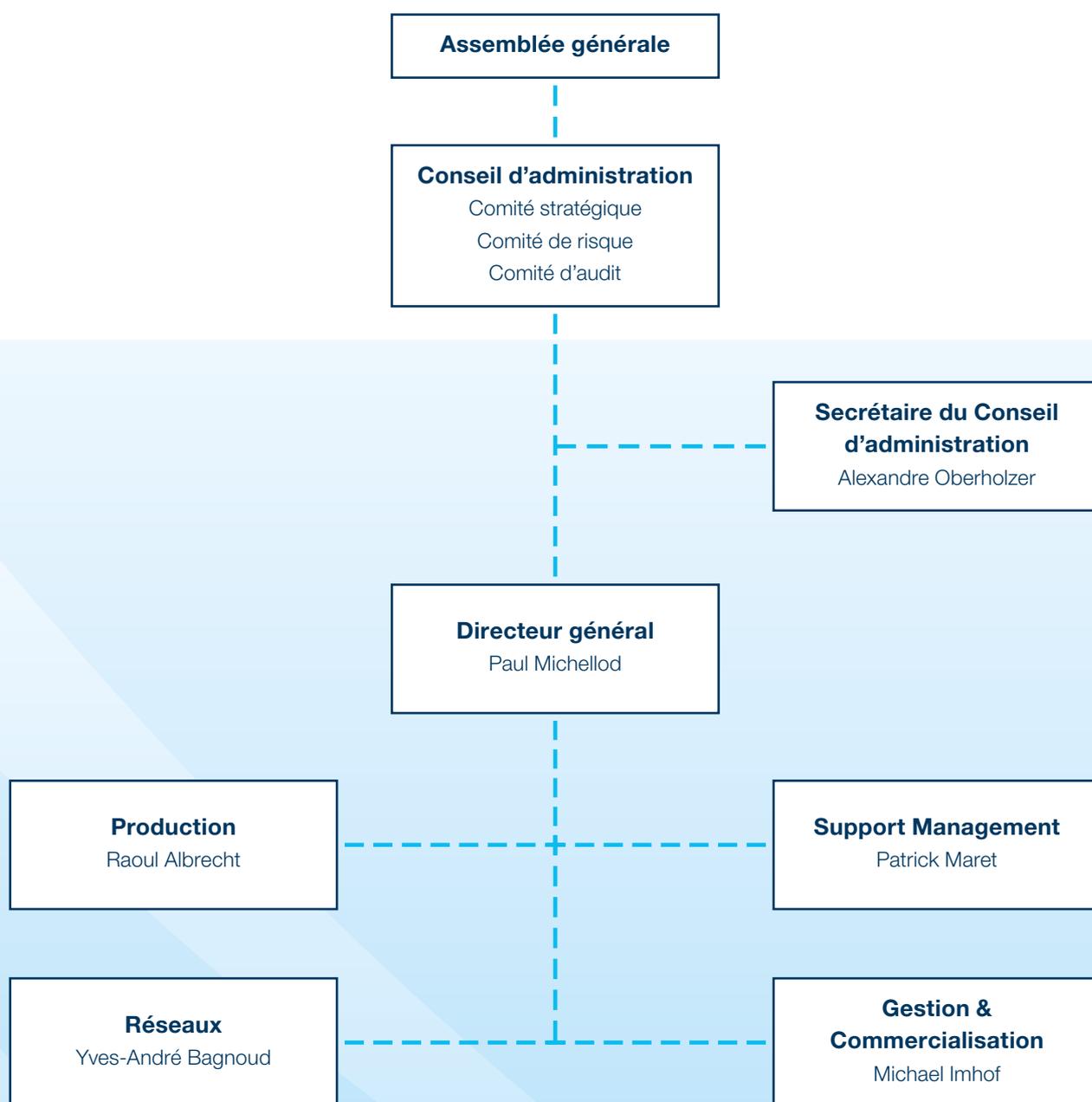
DIRECTION



1. **Paul Michellod**
Directeur général
2. **Patrick Maret**
Membre de la direction,
responsable département
Support Management
3. **Raoul Albrecht**
Membre de la direction,
responsable département
Production
4. **Michael Imhof**
Membre de la direction,
responsable département
Gestion & Commercialisation
5. **Yves-André Bagnoud**
Membre de la direction,
responsable département
Réseaux
6. **Alexandre Oberholzer**
Secrétaire général

ORGANISATION

ORGANIGRAMME



PARTICIPATIONS

PRODUCTION

PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°

Participation FMV 
Production annuelle 

Rhonewerke AG

4

Capital-actions	CHF 24 000 000
Autre actionnaire	EnAlpin AG (30%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Ernen, Mörel, Binn
Bassins versants (apports)	Rhone, Binna
Participations	KW Aegina AG (50%), KW Lötschen AG (50%), FM Gougra SA (27.5%)

%
70

GWh
843



Kraftwerk Merezenbach AG

2

Capital-actions	CHF 500 000
Autre actionnaire	Elektrizitätswerk Obergoms AG (75%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Merezenbach
Bassin versant (apports)	Merezenbach

%
25

GWh
9



Lizerne et Morge SA

13

Capital-actions	CHF 10 000 000
Autres actionnaires	AXPO Trading AG (50%), Commune de Sion (20%), Commune de Sierre (10%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Ardon
Bassins versants (apports)	Lizerne, Morge, Derbonne, Nétage

%
20

GWh
160



Forces Motrices de la Borgne SA

12

Capital-actions	CHF 8 000 000
Autres actionnaires	Grande-Dixence SA (29%), Commune de St-Martin (16.12%), Commune d'Héremence (15.61%), Commune de Vex (9.69%), Commune de Mont-Noble (8.59%), Commune de Sion (0.99%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Bramois, Sauterôt
Bassins versants (apports)	Borgne, Dixence

%
20

GWh
86



PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°Participation FMV 
Production annuelle **Electra-Massa AG**

5

Capital-actions	CHF 20 000 000
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (23.03%), BKW Energie AG (16.12%), IWB (14%), AXPO Power (13.81%), Alpiq AG (11.52%), Groupe E SA (10%)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagement	Bitsch
Bassin versant (apports)	Massa

**Compagnie des Forces Motrices d'Orsières – FMO SA**

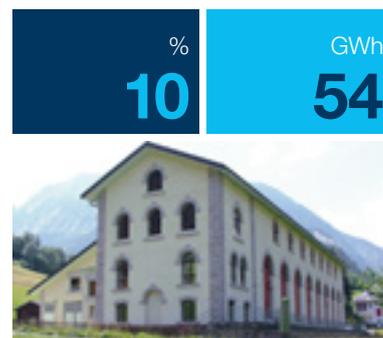
15

Capital-actions	CHF 2 000 000
Autres actionnaires	CIMO SA (58%), Commune de Liddes (16%), Commune d'Orsières (16%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagements	Orsières, Niollet
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret, Torrent de l'A, Reuse de Saleine

**Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA**

16

Capital-actions	CHF 6 000 000
Autres actionnaires	Commune d'Orsières (50.10%), Romande Energie Holding SA (20.60%), Commune de Sembrancher (19.30%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Sembrancher
Bassins versants (apports)	Dranse d'Entremont, Dranse de Ferret

**Kraftwerke Dala AG**

9

Capital-actions	CHF 6 000 000
Autres actionnaires	Commune d'Inden (39.80%), Commune d'Albinen (22.70%), Commune de Leuk (16.80%), Commune de Varen (8.90%), Commune de Leukerbad (1.80%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Dala
Bassin versant (apports)	Dala

**Kraftwerk Täschbach AG**

7

Capital-actions	CHF 2 500 000
Autres actionnaires	EWZ AG (30%), Bourgeoisie de Täsch (26%), Commune de Täsch (25%), Commune de Randa (9%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Täschbach
Bassin versant (apports)	Täschbach



PRODUCTION

Emplacement sur la carte **n°**

Blinnenwerk AG

3

Capital-actions	CHF 1 100 000
Autres actionnaires	Commune de Reckingen-Gluringen (40%), Actionnaires privés de Reckingen-Gluringen (19.1%), AXPO Power AG (9.1%), GWK AG (9.1%), EW Goms Holding AG (9.1%), Bourgeoisie de Reckingen-Gluringen (4.5%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Wannebode
Bassin versant (apports)	Blinne

%
9.1

GWh
6.7



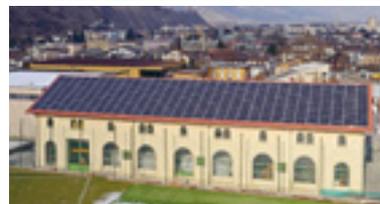
Forces Motrices de Martigny-Bourg SA

17

Capital-actions	CHF 3 000 000
Autres actionnaires	Commune de Bovernier (23.04%), Commune de Sembrancher (18.72%), Alpiq Suisse SA (18%), Commune de Martigny (17.22%), Commune de Martigny-Combe (15.58%), Commune de Vollèges (1.64%)
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Martigny-Bourg
Bassin versant (apports)	Dranse

%
5.2

GWh
89



Energie Electrique du Simplon SA (EES)

6

Capital-actions	CHF 8 000 000
Autres actionnaires	Alpiq Suisse SA (80.01%), EnAlpin AG (10.79%), EWBN AG (3.06%), Alpiq AG (1.90%), Actionnaires privés (1.56%)
Activité	Production hydroélectrique par accumulation
Aménagements	Gondo, Gabi, Tannuwald
Bassins versants (apports)	Grosswasser, Diveria

%
2.68

GWh
238



Nant de Drance SA

19

Capital-actions	CHF 300 000 000
Autres actionnaires	Alpiq AG (39%), CFF (36%), Services industriels de Bâle IWB (15%)
Activité	Production hydroélectrique par pompage-turbinage
Aménagement	Nant de Drance
Bassin versant (apports)	Nant de Drance
Puissance installée	900 MW

%
10



EOS Holding SA

Capital-actions	CHF 324 000 000
Autres actionnaires	Romande Energie SA (29.71%), Groupe E (23.09%), Ville de Lausanne (20.74%), SIG -Services industriels de Genève (20.39%)
Activités	Gestion participation dans Alpiq Nouvelles énergies renouvelables

%
6.07

PRODUCTION

Emplacement sur la carte  n°Participation FMV 
Production annuelle **Aménagement Chippis-Rhône**

10

Propriétaire	Etat du Valais
Exploitant	FMV
Activité	Production hydroélectrique au fil de l'eau
Aménagement	Chippis
Bassin versant (apports)	Rhône

GWh
220**Gries Wind AG**

Capital-actions	CHF 1 500 000
Autres actionnaires	Commune d'Obergoms (35%), SIG (25%), Gombau AG (10%), Distributeurs haut-valaisans (10%), EnAlpin AG (5%), SwissWinds GmbH (5%)
Activité	Production électrique par énergie éolienne
Installation	1 éolienne pilote au lac de Gries (Nufenen)

10 %

GWh
1.8**Valpellets SA**

Capital-actions	CHF 3 000 000
Autre actionnaire	Usine de traitement des ordures du Valais central (UTO) (50%)
Activité	Production et commercialisation de granulés de bois (pellets)
Installation	1 centre de production basé sur le site industriel de l'UTO (Uvrier)
Ventes annuelles	7300 tonnes de pellets

50 %



PARTICIPATIONS

TRANSPORT ET DISTRIBUTION

TRANSPORT ET DISTRIBUTION

Participation FMV 

B-Valgrid SA

Capital-actions	CHF 12 000 000
Autres actionnaires	SEIC (20%), Sinergy Infrastructure SA (13%), Sogesa (8%), Commune de Fully (3%)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV haute tension (HT)
Zone de desserte	Bas-Valais (entre St-Triphon et Siviez)

%
56

Valgrid AG

Capital-actions	CHF 20 000 000
Autres actionnaires	EnAlpin AG (35%), EVWR AG (5.15%), EWBN AG (4.12%), EWZ AG (2.06%), ReLL AG (2.06%), EWO AG (0.51%), EW Goms Holding AG (0.10%)
Activité	Distribution suprarégionale d'électricité 65 kV haute tension (HT)
Zone de desserte	Haut-Valais (entre Chippis et Ulrichen)

%
51

Swissgrid AG

Capital-actions	CHF 275 715 593
Autres actionnaires	AXPO (groupe) (33.40%), Alpiq (groupe) (30.70%), BKW (groupe) (10.90%), EWZ (9.60%), autres (14.45%)
Activité	Réseau électrique suisse de très haute tension (THT)
Zone de desserte	Suisse

%
1.1

SEIC Service Electrique Intercommunal SA

Capital-actions	CHF 13 687 000
Autres actionnaires	Communes desservies (80%)
Activité	Distribution électrique
Zone de desserte	Communes : Ardon, Chamoson, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Isérables, Leytron, Massongex, Nendaz, Riddes, Saillon, Salvan, Saxon, Trient, Vernayaz, Vérossaz

%
20

EWBN Elektrizitätswerk Brig-Naters AG

Capital-actions	CHF 2 200 000
Autres actionnaires	Communes (50%), Privés (49%)
Activité	Distribution régionale d'électricité 16 kV moyenne tension (MT) et production hydroélectrique
Zone de desserte	Haut-Valais (Brig – Rarogne oriental – Conches)

%
1

PARTICIPATIONS

EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS
ET DIVERS

EXPLOITATION DES AMÉNAGEMENTS ET DIVERS

Participation FMV ■

HYDRO Exploitation SA

Capital-actions	CHF 13 000 000
Autres actionnaires	Grande-Dixence SA (34.96%), Alpiq Suisse SA (26.22%), Romande Energie Holding SA (7.60%), FM Gouggra SA (5%)
Activité	Centre de compétences en prestations de services (exploitation et maintenance d'aménagements hydroélectriques)

%
26.22

SwissWinds GmbH

Capital social	CHF 500 000
Autres associés	Martin Senn (51%), EnAlpin AG (18.50%), SIG (18.50%)
Activité	Développement de projets éoliens en altitude

%
12

SwissWinds Development GmbH

Capital social	CHF 20 000
Autres associés	Martin Senn (62%), SIG (28%), EnAlpin AG (5%)
Activité	Développement de projets éoliens en altitude

%
5

Crans-Montana Energies SA

Capital-actions	CHF 1 000 000
Autres actionnaires	Commune de Lens (14.79%), Commune de Randogne (12.55%), Commune de Chermignon (11.83%), Commune de Montana (9.79%), Commune d'Icogne (1.02%), Commune de Mollens (1.02%), Association forestière de la Louable Contrée (10%), Association forestière de la Noble Contrée (6%), SOGAVAL SA (23%)
Activités	Production d'énergie thermique et électrique, distribution de chaleur à distance

%
10

Hydro-Rhône SA

Capital-actions	CHF 100 000
Activité	Société sans activité opérationnelle

%
100

Alp-Hydro SA

Capital-actions	CHF 100 000
Activité	Société sans activité opérationnelle

%
100

▼ Mon métier, c'est de valoriser le portefeuille de FMV, c'est-à-dire de vendre au meilleur prix l'énergie de nos aménagements. ▲



Nom: Bovier
Prénom: Mireille
Age: 48 ans
Fonction: gestionnaire de portefeuille garanties d'origine

COMMERCIALISER

de l'hydroélectricité

◀ Gestionnaires des portefeuilles énergétiques FMV

► Notre mission est de valoriser le portefeuille de FMV tout en maîtrisant les risques. ▲

Mireille Bovier est entrée chez FMV il y a vingt ans, comme secrétaire de direction. Cette employée de commerce a suivi plusieurs formations et, depuis sept ans, elle est active au sein du département Gestion et Commercialisation (GeCom).

Quel est le rôle du département Gestion et Commercialisation ?

Notre mission est de valoriser le portefeuille de FMV tout en maîtrisant les risques, c'est-à-dire de vendre au meilleur prix l'énergie de nos aménagements. Dans le domaine de l'électricité, il faut qu'il y ait constamment un équilibre entre la production et la consommation, sinon le réseau rencontre des problèmes. Nous devons donc programmer pour le lendemain les quantités d'électricité qui sont prévues en production et en consommation, ceci avec un degré de précision au quart d'heure. Les différences sont commercialisées sur le marché.

Cela doit donc se faire au jour le jour ?

Oui, car tous les jours à midi, nous transmettons nos programmes à Swissgrid pour le lendemain. Tout écart de prévision génère des pénalités financières. Notre but est donc d'être le plus efficace possible et de fournir les programmes les plus justes.

Car des imprévus peuvent survenir, comme un incident sur une installation, qui modifient vos prévisions ?

En effet, les programmes doivent alors être adaptés durant la journée. Au niveau de la gestion des risques, nous surveillons en permanence les variations de notre portefeuille et celles du marché.

Que se passe-t-il pendant la nuit ?

Les collaborateurs du centre de conduite de Chalais, qui surveillent les installations 24h/24, prennent le relais. Ils disposent des compétences et des outils nécessaires pour modifier les programmes énergétiques et acheter ou vendre de l'électricité. Il existe également un service de piquet GeCom, en cas de nécessité.



► GeCom dispose de toutes les compétences métiers et de tous les outils informatiques nécessaires pour assurer une gestion professionnelle du portefeuille de FMV. ▲

Mireille Bovier,
gestionnaire de portefeuille garanties d'origine

Vous-même, vous gérez plus particulièrement les garanties d'origine. De quoi s'agit-il ?

Cela permet d'attester que l'entier de notre production est d'origine renouvelable, ce qui engendre une plus-value par rapport à l'électricité d'origine indéterminée. Nos aménagements sont certifiés par l'organisme indépendant TÜV SÜD. Pour obtenir une telle certification, il faut que les productions respectent un certain nombre de critères environnementaux : qu'il n'y ait pas de pollution annexe, mais aussi que les compteurs soient correctement étalonnés afin de garantir que la quantité d'électricité que nous annonçons soit bien injectée dans le réseau.

Vous travaillez au département GeCom depuis sept ans. Votre métier a-t-il évolué ?

En fait, ce département a été créé en 2007 et FMV a engagé des économistes et des ingénieurs qui ont été formés à la gestion des différents portefeuilles. Maintenant, GeCom dispose de toutes les compétences métiers et de tous les outils informatiques nécessaires pour assurer une gestion professionnelle du portefeuille de FMV et du Groupe-bilan Valais. GeCom se profile donc comme un centre de compétences en Valais, à la disposition des collectivités publiques et des autres acteurs de la branche. ▲

FMV EN CHIFFRES

COMPTES ANNUELS

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat

L'exercice 2014 de FMV SA se solde par un bénéfice net de CHF 7 183 210.

Proposition du Conseil d'administration

Le bénéfice au bilan s'établit comme suit au 31.12.2014 :

Report au début de l'exercice	CHF	2 437 761
Bénéfice de l'exercice	CHF	7 183 210
Total	CHF	9 620 971

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	3 650 000
Attribution à la réserve libre issue du bénéfice	CHF	1 000 000
Dividende de 3% sur le capital-actions nominal (*)	CHF	2 977 899
Report à compte nouveau	CHF	1 993 072
Total	CHF	9 620 971

(*) Le dividende proposé est réparti comme suit :

CHF 1.98 par action nominative privilégiée A, soit	CHF	2 020 000
CHF 1.00 par action nominative ordinaire B, soit	CHF	980 000
Dividende retenu sur actions propres (art. 659a al. 1 CO)	CHF	-22 101
Total	CHF	2 977 899

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2014	2013
Ventes et échanges d'énergie	1	163 142 670	177 314 635
Autres produits d'exploitation		11 482 392	9 674 355
Prestations activées		948 131	827 757
Produits d'exploitation		175 573 193	187 816 747
Achats et échanges d'énergie		- 121 025 250	- 129 073 322
Frais de personnel		- 12 130 018	- 13 580 647
Autres charges d'exploitation		- 17 704 869	- 18 998 283
Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)		24 713 056	26 164 495
Amortissements et corrections de valeur		- 6 685 389	- 6 066 128
Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)		18 027 667	20 098 367
Dividendes		8 602 983	17 039 881
Intérêts actifs		1 777 078	1 935 238
Charges financières		- 4 424 518	- 3 836 001
Résultat opérationnel		23 983 210	35 237 485
Produits extraordinaires		—	—
Charges extraordinaires	2	- 13 500 000	- 25 000 000
Résultat extraordinaire		- 13 500 000	- 25 000 000
Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)		10 483 210	10 237 485
Impôts sur le bénéfice	3	- 3 300 000	- 2 900 000
Résultat de l'exercice		7 183 210	7 337 485

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2014		31.12.2013
Actif circulant				
Trésorerie et actifs cotés en Bourse	4	242 538 200		211 871 480
Créances sur ventes et prestations				
envers des tiers		12 957 856		17 813 542
envers des sociétés du Groupe		2 400 484	15 358 340	1 374 296
Autres créances à court terme	5			
envers des tiers		885 119		1 296 705
envers des sociétés du Groupe		30 766	915 885	30 766
Prêts à court terme	6			
à des tiers		—		—
à des sociétés du Groupe		30 525 000	30 525 000	54 475 000
Stocks			366 394	457 804
Actifs de régularisation	7		12 656 757	14 637 041
Total de l'actif circulant		302 360 576		301 956 634
Actif immobilisé				
Immobilisations financières	8			
Prêts à des tiers		13 225 216		12 885 044
Prêts aux sociétés du Groupe		15 775 000	29 000 216	10 500 000
Participations			94 011 172	82 661 172
Immobilisations corporelles			23 872 044	19 814 672
Total de l'actif immobilisé		146 883 432		125 860 888
ACTIF		449 244 008		427 817 522

PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2014		31.12.2013	
Capitaux étrangers à court terme					
Dettes sur achats et prestations					
envers des tiers		10 834 489		12 094 382	
envers des sociétés du Groupe		3 178 912	14 013 401	1 174 504	13 268 886
Dettes à court terme portant intérêt	9		—		—
Autres dettes à court terme			—		—
Passifs de régularisation			42 397 120		39 420 459
Total des capitaux étrangers à court terme			56 410 521		52 689 345
Capitaux étrangers à long terme					
Dettes à long terme portant intérêt	9		—		—
Provisions					
Risques ouverture du marché	10	15 000 000		15 000 000	
Risques énergétiques	11	125 782 184		77 603 848	
Remploi	12	—		34 678 336	
Retours de concession	13	103 290 432	244 072 616	103 290 432	230 572 616
Total des capitaux étrangers à long terme			244 072 616		230 572 616
Capitaux propres					
Capital-actions	14	100 000 000		100 000 000	
Réserve légale issue du bénéfice		16 350 000		13 350 000	
Réserve libre issue du bénéfice		22 789 900		21 789 900	
Réserve pour actions propres	15	2 210 100		2 210 100	
Résultat au bilan					
Bénéfice reporté		2 437 761		2 078 176	
Bénéfice de l'exercice		7 183 210		7 337 485	
Propres parts du capital	15	-2 210 100	148 760 871	-2 210 100	144 555 561
Total des capitaux propres			148 760 871		144 555 561
PASSIF			449 244 008		427 817 522

COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2014	2013
Résultat annuel	7 183 210	7 337 485
Amortissements et corrections de valeur	6 685 389	6 066 128
Charges extraordinaires	13 500 000	25 000 000
Charges et produits non monétaires	-916 229	-5 357 275
Cash-flow	26 452 370	33 046 338
Variation des créances	4 241 084	1 537 642
Variation des actifs de régularisation	1 980 284	876 003
Variation des stocks	59 508	-80 589
Variation des dettes sur achats et prestations	744 515	1 592 433
Variation des passifs de régularisation	2 976 661	4 643 952
Variation du fonds de roulement	10 002 052	8 569 441
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	36 454 422	41 615 779
Investissements immobilisations corporelles	-4 813 381	-4 580 914
Acquisition de participations	-15 800 000	-790 000
Nouveaux prêts octroyés	-37 477 689	-48 312 500
Remboursement de prêts	55 281 267	41 276 711
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2 809 803	-12 406 703
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 899
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 977 899	-2 977 899
Total des flux de trésorerie	30 666 720	26 231 177
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	211 871 480	185 640 303
Au 31.12	242 538 200	211 871 480
Variation de la trésorerie	30 666 720	26 231 177

COMPTES ANNUELS

ANNEXE AUX COMPTES 2014

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Le nouveau droit comptable a été appliqué dès le 1^{er} janvier 2013. Pour l'exercice 2014, la présentation des états financiers (bilan et compte de résultat) a été modifiée. A des fins de comparaison, les états financiers 2013 ont été adaptés, sans influence sur le résultat. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

Stocks

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent en principe sur les catégories suivantes :

Désignation	Années	Méthode
Immeubles	50	Linéaire
Installations de production au bénéfice de la RPC (Rétribution à prix coûtant)	20-25	Linéaire
Centre de conduite	15	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Informatique	5	Linéaire
Véhicules/outillage	1	Linéaire

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2014 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Produits dérivés

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture du risque de change EUR/CHF sont comptabilisés comme suit : ceux couvrant une position au bilan sont comptabilisés à la valeur de marché et ceux couvrant des transactions futures sont évalués selon le principe du coût d'acquisition. Les produits dérivés évalués à la valeur de marché se montent à CHF 1 282 000.

COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS (EN CHF)

1. Ventes et échanges d'énergie

La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) prévoit que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité. La société FMV SA est active dans la production et la commercialisation d'électricité. Les activités de transport d'électricité sont assumées par les filiales B-Valgrid SA et Valgrid AG. Ces entités juridiques indépendantes respectent ainsi les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes. Cette obligation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

2. Charges extraordinaires

	2014	2013
Dotation à la provision « Risques énergétiques »	13 500 000	25 000 000
Total	13 500 000	25 000 000

La gestion d'un portefeuille énergétique expose la société à des risques, notamment de volume et de prix. Le but de la provision « Risques énergétiques » est de financer la couverture de ces risques.

3. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position « Charges extraordinaires » sont ainsi fiscalisées.

4. Trésorerie et actifs cotés en Bourse

	2014	2013
Trésorerie	242 040 440	211 342 490
Titres (cotés en Bourse)	497 760	528 990
Total	242 538 200	211 871 480

5. Autres créances à court terme

	2014	2013
Impôt anticipé	885 119	1 296 705
C/c Hydro-Rhône	30 766	30 766
Total	915 885	1 327 471

6. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent au 31 décembre 2014 à CHF 30 525 000. Durant l'exercice 2014 CHF 54 475 000 ont été remboursés et CHF 500 000 ont été transférés depuis la catégorie « Immobilisations financières ». Des nouveaux prêts à hauteur de CHF 30 025 000 ont été accordés durant l'année 2014 à des sociétés du Groupe.

7. Actifs de régularisation

Cette position contient les livraisons d'énergie non facturées au 31 décembre 2014 ainsi que les charges payées d'avance.

8. Actif immobilisé

	Prêts à des tiers	Prêts aux sociétés du Groupe	Participations	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2013	13 697 544	11 259 131	448 946 412	33 770 621	507 673 708
Augmentations	1 677 689	5 775 000	15 800 000	5 761 511	29 014 200
Diminutions	-806 267				-806 267
Transfert à court terme		-500 000			-500 000
Valeur brute au 31.12.2014	14 568 966	16 534 131	464 746 412	39 532 132	535 381 641
Amortissements cumulés au 31.12.2013	812 500	759 131	366 285 240	13 955 949	381 812 820
Augmentations ordinaires			3 700 000	987 152	4 687 152
Augmentations complémentaires	531 250		750 000	716 987	1 998 237
Diminutions					0
Amortissements cumulés au 31.12.2014	1 343 750	759 131	370 735 240	15 660 088	388 498 209
Valeur nette au 31.12.2013	12 885 044	10 500 000	82 661 172	19 814 672	125 860 888
Valeur nette au 31.12.2014	13 225 216	15 775 000	94 011 172	23 872 044	146 883 432

Valeur brute des participations		31.12.2014		31.12.2013	
Sociétés (* sociétés de partenaires)	Siège	%	CHF	%	CHF
* Rhonewerke AG	Ernen	70	347 640 000	70	347 640 000
* Hydro-Rhône SA	Sion	100	370 000	100	370 000
* Kraftwerk Merezzenbach AG	Münster-Geschinen	25	850 000	25	850 000
* Lizerne et Morge SA	Sion	20	2 000 000	20	2 000 000
* Kraftwerke Dala AG	Inden	10	600 000	10	600 000
* Electra-Massa AG	Naters	11.5	2 492 375	11.5	2 492 375
* Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	10	2 000 000	10	2 000 000
* Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	10	2 436 235	10	2 436 235
* Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	20	5 873 333	20	5 073 333
* Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	5.8	3 304 000	5.8	3 304 000
* Nant de Drance SA	Finhaut	10	35 571 867	10	20 571 867
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	10	255 000	10	255 000
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	9.1	100 000	9.1	100 000
Valgrid AG	Rarogne	51	10 200 000	51	10 200 000
B-Valgrid SA (voir note 19)	Martigny	56	6 240 000	56	6 240 000
SEIC SA	Vernayaz	20	2 805 500	20	2 805 500
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	1	40 100	1	40 100
HYDRO Exploitation SA	Sion	26.2	3 409 000	26.2	3 409 000
EOS Holding SA	Lausanne	6.1	23 402 600	6.1	23 402 600
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	2.7	4 341 300	2.7	4 341 300
Valpellets SA	Sion	50	1 500 000	50	1 500 000
Alp-Hydro SA	Sion	100	447 200	100	447 200
Gries Wind AG	Obergoms	10	150 000	10	150 000
SwissWinds Development GmbH	Grimisuat	5	650 000	5	650 000
SwissWinds GmbH	Obergoms	12	1 200 000	12	1 200 000
Swissgrid AG	Laufenburg	1.1	6 827 902	1.1	6 827 902
Crans-Montana Energies SA (voir note 19)	Montana	10	40 000	10	40 000
Total			464 746 412		448 946 412

Le pourcentage des droits de vote et le pourcentage des participations sont équivalents.

Garanties

Dans les sociétés de partenaires, FMV SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à couvrir les charges des dites sociétés dans la proportion de sa participation, sauf accords spéciaux. Les charges annuelles de ces sociétés comprennent en particulier les intérêts ainsi que les amortissements et provisions nécessaires au remboursement des emprunts.

Prêts aux sociétés du Groupe :

Sociétés	31.12.2014	31.12.2013
Hydro-Rhône SA	759 131	759 131
Kraftwerk Merezzenbach AG	–	500 000
Kraftwerk Lötschen AG	5 775 000	–
Nant de Drance SA	10 000 000	10 000 000
Total	16 534 131	11 259 131

Le prêt accordé à la société Hydro-Rhône SA fait l'objet d'un correctif de valeur. La provision y relative, auparavant présentée au passif du bilan, est nouvellement portée en diminution du prêt à l'actif. Le bilan au 31 décembre 2013 a été retraité en conséquence.

9. Dettes à long terme /

dettes à court terme portant intérêt

La société n'a aucune dette à court ni à long terme.

10. Provision «Risques ouverture du marché»

	2014	2013
Solde au 01.01	15 000 000	15 000 000
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
Solde au 31.12	15 000 000	15 000 000

La dotation à la provision «Risques ouverture du marché» a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

11. Provision «Risques énergétiques»

	2014	2013
Solde au 01.01	77 603 848	52 603 848
Augmentation (+) / diminution (-)	13 500 000	25 000 000
Reclassement provision «Remploi»	34 678 336	—
Solde au 31.12	125 782 184	77 603 848

Cette provision sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

15. Réserve pour actions propres

	2014			2013		
	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	—	—	—	—	—	—
Actions nominatives ordinaires B	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
Total	22 101		2 210 100	22 101		2 210 100

Les achats d'actions propres ont été réalisés durant l'année 2006.

12. Provision «Remploi»

	2014	2013
Solde au 01.01	34 678 336	34 678 336
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
Reclassement provision «Remploi»	-34 678 336	—
Solde au 31.12	0	34 678 336

Cette provision étant taxée, elle n'a donc plus le caractère de remploi au sens fiscal du terme et a été ainsi réaffectée à la provision «Risques énergétiques».

13. Provision «Retours de concession»

La provision «Retours de concession» prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2014	2013
Solde au 01.01	103 290 432	103 290 432
Augmentation (+) / diminution (-)	—	—
Solde au 31.12	103 290 432	103 290 432

14. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 36 et 37 du présent rapport.

16. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

17. Actifs nantis

	2014	2013
Créances UBS SA	462 042	—
Total	462 042	—

Dans le cadre des opérations énergétiques avec la société ECC Clearing AG, un montant à hauteur de EUR 380 000 est bloqué auprès de UBS SA. Au cours de clôture du 31 décembre 2014, ce montant s'élève à CHF 462 042.

19. Autres engagements

	Capital souscrit	Capital libéré	Solde à libérer au 31.12.2014	Solde à libérer au 31.12.2013
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000
Crans-Montana Energies SA	100 000	40 000	60 000	60 000

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64% du capital. 13% du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20% (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80% sur 8% d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5% est destiné à un autre potentiel nouvel actionnaire de la société B-Valgrid SA.

18. Dette envers les institutions

de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel CPE se montent à CHF 123 328 au 31 décembre 2014.

20. Honoraires de l'organe de révision

	2014	2013
Prestations de révision	48 060	62 680
Autres prestations de services	—	—
Total	48 060	62 680

21. Evénements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE FMV SA, A SION

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de votre société, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Les comptes de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

 Yves Darbellay
 Expert-réviseur agréé
 Réviseur responsable


 Christelle Sierro Fardel
 Experte-réviseur agréée

Sion, le 24 mars 2015

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

PRINCIPES

Bases

Le boucllement des comptes de FMV SA et des sociétés du Groupe FMV s'effectue selon des principes uniformes de présentation et d'évaluation. Les comptes annuels ont été repris dans les comptes consolidés sans ajustement (consolidation à la valeur comptable).

Méthodes de consolidation

La consolidation des participations s'effectue comme suit :

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés de partenaires dans lesquelles FMV SA détient directement ou indirectement plus de 20% du capital et envers lesquelles elle s'est engagée à couvrir les charges dans la proportion de sa participation.

Dans ces cas, tous les postes du bilan et du compte de résultat sont pris en compte proportionnellement à la hauteur de la participation.

Les sociétés dans lesquelles FMV SA contrôle directement ou indirectement la majorité du capital-actions, à l'exception des sociétés de partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale : l'actif, le passif, les charges et les produits de ces sociétés sont intégrés à 100% dans les comptes consolidés. La part des actionnaires minoritaires aux fonds propres et au résultat du Groupe FMV est présentée séparément dans le bilan et dans le compte de résultats consolidés. Au 31 décembre 2014, aucune société n'est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Les autres participations comprises entre 21% et 50% sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations reflètent ainsi la part du Groupe FMV aux fonds propres des sociétés concernées.

Les participations inférieures ou égales à 20% ne sont pas consolidées. Elles figurent à l'actif à leur valeur d'achat, sous déduction des amortissements nécessaires. Le compte de résultat consolidé englobe les dividendes effectifs encaissés durant la période.

La méthode retenue pour les sociétés B-Valgrid SA et Valgrid AG est celle de la mise en équivalence car le Groupe n'exerce pas le pouvoir exclusif de décision sur ces sociétés. Les décisions importantes nécessitent l'accord de deux actionnaires représentant plus de 50% des voix.

La société Valpellets SA, fondée en septembre 2007, est détenue à 50% par FMV SA. Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle (joint-venture).

Les sociétés Hydro-Rhône SA et Alp-Hydro SA, n'ayant pas d'activité opérationnelle, ne sont pas intégrées dans les comptes consolidés du Groupe FMV.

Consolidation du capital

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode anglo-saxonne.

Les écarts de première consolidation sont portés à l'actif dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ». En règle générale, ils sont amortis de façon linéaire sur la durée résiduelle des concessions.

Date de clôture

Les comptes consolidés se basent sur les comptes annuels audités des sociétés concernées.

Si aucun boucllement intermédiaire n'est établi au 31 décembre, le dernier boucllement est pris en compte pour les sociétés dont la date de clôture ne correspond pas à celle de FMV SA.

Périmètre de consolidation

(Etat au 31.12.2014)

Société	Siège	Capital- actions (en kCHF) au 31.12.14	Part directe de FMV SA en % au 31.12.14	Part du Groupe FMV en % au 31.12.14	Méthode de conso- lidation
*) Rhonewerke AG	Ernen	24 000	70		P
**) Kraftwerk Aegina AG	Ulrichen	12 000		35	P
**) Kraftwerk Lötschen AG	Steg	25 000		35	P
**) Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre	50 000		19.3	P
*) Kraftwerk Merezenbach AG	Münster-Geschinen	500	25		P
Valpellets SA	Sion	3 000	50		P
Valgrid AG	Rarogne	20 000	51		E
HYDRO Exploitation SA	Sion	13 000	26.2	27.2	E
B-Valgrid SA (voir note 19)	Martigny	12 000	56		E
*) Lizerne et Morge SA	Sion	10 000	20		NC
*) Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	8 000	20		NC
*) Electra-Massa AG	Naters	20 000	11.5		NC
*) Kraftwerke Dala AG	Inden	6 000	10		NC
*) Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	2 000	10		NC
*) Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	6 000	10		NC
*) Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	3 000	5.8		NC
*) Nant de Drance SA	Finhaut	300 000	10		NC
SEIC SA	Vernayaz	13 687	20		NC
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	2 500	10		NC
Blinnenwerk AG	Reckingen-Gluringen	1 100	9.1		NC
EOS Holding SA	Lausanne	324 000	6.1		NC
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	2 200	1		NC
Energie Electrique du Simplon SA	Simplon	8 000	2.7		NC
Gries Wind AG	Obergoms	1 500	10		NC
SwissWinds Development GmbH	Grimisuat	20	5		NC
SwissWinds GmbH	Obergoms	500	12		NC
Swissgrid AG	Laufenburg	275 716	1.1		NC
Crans-Montana Energies SA (voir note 19)	Montana	1 000	10		NC
1) Hydro-Rhône SA	Sion	100	100		NC
1) Alp-Hydro SA	Sion	100	100		NC

*) sociétés de partenaires

**) consolidation dans Rhonewerke AG

1) sans activité opérationnelle

intégration proportionnelle P

mise en équivalence E

participation non consolidée NC

Relations entre les sociétés du Groupe FMV

Les créances, les dettes, les produits et les charges internes du Groupe FMV sont compensés.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse. Le nouveau droit comptable a été appliqué dès le 1^{er} janvier 2013. Pour l'exercice 2014, la présentation des états financiers (bilan et compte de résultat) a été modifiée. A des fins de comparaison, les états financiers 2013 ont été adaptés, sans influence sur le résultat. Les différents éléments de la fortune et des engagements sont évalués de manière uniforme au sein du Groupe FMV. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Titres

Les titres figurent au bilan à leur prix d'achat ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'achat ou s'il s'agit d'actifs cotés en Bourse. Les déductions éventuelles sont passées par le compte de résultat.

Créances sur ventes et prestations

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

Stocks

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont portées au bilan sur la base des coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements.

Immobilisations incorporelles

Les biens immatériels comprennent les écarts de première consolidation résultant de la consolidation du capital ainsi que les frais d'études engagés pour des projets à long terme.

Immobilisations corporelles

Les biens matériels figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de construction.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire, en tenant compte de la durée économique d'utilisation, de la nature des équipements et/ou de la durée de concession.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les valeurs historiques sont en principe les suivantes :

Lignes électriques	25-50 ans (selon le niveau de tension)
Installations électriques	25-35 ans
Installations mécaniques	25-40 ans
Équipements hydrauliques	25-40 ans
Barrages, conduites et galeries	80 ans
Immeubles	50 ans
Installations de production au bénéfice de la RPC (Rétribution à prix coûtant)	20-25 ans
Centre de conduite	15 ans
Mobilier	10 ans
Informatique	5 ans
Véhicules/outillage	1 année

Dettes portant intérêt

Les emprunts dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont portés au bilan dans les dettes à long terme portant intérêt, ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois dans les dettes à court terme portant intérêt.

Provisions

Les provisions sont constituées sur la base des engagements individuels et des risques dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Impôts

Tous les impôts dus au bouclement des comptes sont provisionnés, indépendamment de leur échéance.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2014 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Produits dérivés

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture du risque de change EUR/CHF sont comptabilisés comme suit: ceux couvrant une position au bilan sont comptabilisés à la valeur de marché et ceux couvrant des transactions futures sont évalués selon le principe du coût d'acquisition. Les produits dérivés évalués à la valeur de marché se montent à CHF 1 282 000.

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EN CHF	Notes	2014	2013
Ventes et échanges d'énergie		164 735 564	177 438 137
Autres produits d'exploitation	1	14 004 977	11 207 376
Produits d'exploitation		178 740 541	188 645 513
Achats et échanges d'énergie		- 95 796 810	- 102 082 677
Frais de personnel		- 12 130 019	- 13 582 299
Autres charges d'exploitation		- 20 750 734	- 21 290 153
Redevances et impôt spécial	2	- 12 878 314	- 13 124 817
Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)		37 184 664	38 565 567
Amortissements et corrections de valeur	3	- 12 968 661	- 12 491 161
Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)		24 216 003	26 074 406
Produits financiers	4	8 715 442	16 892 386
Quote-part au résultat des sociétés mises en équivalence		1 133 376	1 145 389
Charges financières		- 6 019 732	- 5 592 213
Résultat opérationnel du Groupe		28 045 089	38 519 968
Produits extraordinaires	5	112 688	951 873
Charges extraordinaires	6	- 13 697 683	- 26 229 280
Résultat extraordinaire		- 13 584 995	- 25 277 407
Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)		14 460 094	13 242 561
Impôts sur le bénéfice	7	- 6 675 169	- 5 815 942
Résultat du Groupe		7 784 925	7 426 619
Part des tiers au résultat du Groupe		-	-
Part de FMV SA au résultat du Groupe		7 784 925	7 426 619

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Actif circulant			
Trésorerie et actifs cotés en Bourse		251 448 191	221 150 239
Créances sur ventes et prestations		17 318 720	19 561 702
Autres créances à court terme		1 021 571	1 391 439
Prêts à court terme	8	9 586 250	32 608 750
Stocks		611 967	564 705
Actifs de régularisation		11 794 434	17 292 215
		291 781 133	292 569 050
Actif immobilisé			
	9		
Immobilisations financières		103 385 239	84 711 905
Immobilisations incorporelles		5 908 019	8 775 846
Immobilisations corporelles		129 726 392	123 283 960
		239 019 650	216 771 711
ACTIF		530 800 783	509 340 761

PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations		16 251 040	16 668 509
Dettes à court terme portant intérêt	10	13 998 750	14 433 750
Passifs de régularisation		89 678 137	85 402 684
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt	11	42 754 750	43 475 000
Provisions	12	286 986 179	274 182 366
Capitaux propres			
Capital-actions		100 000 000	100 000 000
Part des tiers		—	—
Réserve légale issue du bénéfice		18 522 141	15 448 443
Réserve libre issue du bénéfice		22 789 900	21 789 900
Réserve pour actions propres	18	2 210 100	2 210 100
Réserve de consolidation		2 224 288	2 527 360
Bénéfice reporté		2 815 213	2 563 389
Bénéfice de l'exercice		7 784 925	7 426 619
Propres parts du capital		-2 210 100	-2 210 100
Total réserves du Groupe	13	54 136 467	49 755 711
PASSIF		530 800 783	509 340 761

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EN CHF	2014	2013
Résultat annuel	7 784 925	7 426 619
Amortissements et corrections de valeur	12 968 661	12 491 161
Charges extraordinaires	13 524 063	25 134 750
Dividendes encaissés des sociétés mises en équivalence	537 694	1 022 192
Charges et produits non monétaires	-2 087 377	-7 738 774
Cash-flow	32 727 966	38 335 948
Variation des créances	2 612 850	3 495 703
Variation des actifs de régularisation	5 497 781	-63 738
Variation des stocks	-79 164	-95 179
Variation des dettes sur achats et prestations	-417 469	2 206 348
Variation des passifs de régularisation	5 127 922	1 316 295
Variation du fonds de roulement	12 741 920	6 859 429
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45 469 886	45 195 377
Investissements immobilisations corporelles	-14 014 109	-14 271 141
Désinvestissements immobilisations corporelles	2 996	—
Variation des prêts octroyés	18 772 328	-10 409 539
Acquisition de participations	-15 800 000	-40 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-11 038 785	-24 720 680
Variation des emprunts	-1 155 250	-738 750
Paiement du dividende	-2 977 899	-2 977 899
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-4 133 149	-3 716 649
Total des flux de trésorerie	30 297 952	16 758 048
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	221 150 239	204 392 191
Au 31.12	251 448 191	221 150 239
Variation de la trésorerie	30 297 952	16 758 048

COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (EN CHF)

1. Autres produits d'exploitation

	2014	2013
Prestations pour tiers	13 022 070	10 377 700
Prestations propres portées à l'actif	982 907	829 676
Total	14 004 977	11 207 376

2. Redevances et impôt spécial

Ce poste représente les redevances et l'impôt spécial versés aux communautés publiques qui ont octroyé les concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques.

3. Amortissements et corrections de valeur

	2014	2013
Immobilisations financières	1 546 250	1 327 500
Immobilisations incorporelles	2 867 827	2 867 827
Immobilisations corporelles	8 554 584	8 295 834
Total	12 968 661	12 491 161

4. Produits financiers

	2014	2013
Intérêts actifs	1 496 403	1 720 946
Dividendes	7 219 039	15 171 440
Total	8 715 442	16 892 386

Cette rubrique tient compte, en 2013, du dividende complémentaire de EOS Holding SA distribué sous forme d'actions en nature à hauteur de CHF 4 370 400.

5. Produits extraordinaires

Cette position comprend principalement, en 2013 et 2014, des produits sur ventes d'immobilisations, des indemnités d'assurance ainsi que le remboursement par Swissgrid AG des prestations de services-systèmes.

6. Charges extraordinaires

Cette position intègre principalement la dotation de CHF 13 500 000 à la provision « Risques énergétiques ». Cette provision a pour but de financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, notamment les risques de volume et de prix.

7. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position « Charges extraordinaires » sont ainsi fiscalisées.

8. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent à CHF 9 586 250 au 31 décembre 2014 et seront échus durant l'exercice 2015.

9. Actif immobilisé

	Immobilisations financières	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2013	125 979 814	337 794 683	307 844 383	771 618 880
Reclassements	—	—	- 122 002	- 122 002
Augmentations	21 400 851	—	14 997 016	36 397 867
Diminutions	- 1 181 267	—	- 2 996	- 1 184 263
Valeur brute au 31.12.2014	146 199 398	337 794 683	322 716 401	806 710 482

Amortissements cumulés au 31.12.2013	41 267 909	329 018 837	184 560 423	554 847 169
Reclassements	—	—	- 122 002	- 122 002
Augmentations	1 546 250	2 867 827	8 554 584	12 968 661
Diminutions	—	—	- 2 996	- 2 996
Amortissements cumulés au 31.12.2014	42 814 159	331 886 664	192 990 009	567 690 832

Valeur nette au 31.12.2013	84 711 905	8 775 846	123 283 960	216 771 711
----------------------------	------------	-----------	-------------	-------------

Valeur nette au 31.12.2014	103 385 239	5 908 019	129 726 392	239 019 650
-----------------------------------	--------------------	------------------	--------------------	--------------------

Immobilisations financières

(détails des valeurs brutes)

	31.12.2014	31.12.2013
Participations non consolidées	94 907 412	79 107 412
Participations mises en équivalence	22 969 270	22 799 858
Prêts	28 322 716	24 072 544
Total	146 199 398	125 979 814

Immobilisations incorporelles

(détails des valeurs brutes)

	31.12.2014	31.12.2013
Projets à long terme	759 131	759 131
Droits de prélèvement d'énergie	336 967 731	336 967 731
Autres	67 821	67 821
Total	337 794 683	337 794 683

Les « Droits de prélèvement d'énergie » représentent les écarts de consolidation provenant des prises de participation dans les sociétés de production consolidées.

10. Dettes à court terme portant intérêt

	31.12.2014	31.12.2013
FMV SA	—	—
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	13 998 750	14 433 750
Total	13 998 750	14 433 750

11. Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2014	31.12.2013
FMV SA	—	—
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	42 754 750	43 475 000
Total	42 754 750	43 475 000

Dans le cas des sociétés de partenaires intégrées proportionnellement, il s'agit de la part revenant au Groupe FMV.

12. Provisions

	31.12.2014	31.12.2013
Risques ouverture du marché	15 000 000	15 000 000
Risques énergétiques	125 782 184	77 603 848
Remploi	—	34 678 336
Retours de concession	103 290 432	103 290 432
Autres provisions	158 813	134 750
Total	244 231 429	230 707 366

La provision « Risques ouverture du marché » a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

	2014
Etat au 01.01	15 000 000
Augmentation (+) / diminution (-)	—
Etat au 31.12	15 000 000

La provision « Risques énergétiques » sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

	2014
Etat au 01.01	77 603 848
Augmentation (+) / diminution (-)	13 500 000
Reclassement provision « Remploi »	34 678 336
Etat au 31.12	125 782 184

La provision « Remploi » étant taxée, elle n'a donc plus le caractère de remploi au sens fiscal du terme et a été ainsi réaffectée à la provision « Risques énergétiques ».

	2014
Etat au 01.01	34 678 336
Augmentation (+) / diminution (-)	—
Reclassement provision « Remploi »	-34 678 336
Etat au 31.12	0

La provision « Retours de concession » prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'Etat du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2014
Etat au 01.01	103 290 432
Augmentation (+) / diminution (-)	—
Etat au 31.12	103 290 432

13. Réserves du Groupe

	2014
Etat au 01.01	49 755 711
Dividende 2013	-2 977 899
Modification résultat antérieur	-426 270
Part de FMV SA au résultat annuel	7 784 925
Etat au 31.12	54 136 467

La modification provient d'une adaptation post-consolidation FMV des états financiers 2013 d'une société du Groupe.

14. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000.

15. Actifs nantis

	2014	2013
Créances UBS SA	462 042	—
Total	462 042	—

Dans le cadre des opérations énergétiques avec la société ECC Clearing AG, un montant à hauteur de EUR 380 000 est bloqué auprès de UBS SA. Au cours de clôture du 31 décembre 14, ce montant s'élève à CHF 462 042.

18. Réserve pour actions propres

	2014			2013		
	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur	Nbre	Prix d'achat CHF/action	Valeur
Actions nominatives privilégiées A	—	—	—	—	—	—
Actions nominatives ordinaires B	22 101	100	2 210 100	22 101	100	2 210 100
Total	22 101		2 210 100	22 101		2 210 100

Les achats d'actions propres ont été réalisés durant l'année 2006.

19. Autres engagements

	Capital souscrit	Capital libéré	Solde à libérer au 31.12.2014	Solde à libérer au 31.12.2013
B-Valgrid SA	6 720 000	6 240 000	480 000	480 000
Crans-Montana Energies SA	100 000	40 000	60 000	60 000

Lors de la création de B-Valgrid SA, FMV SA a souscrit 64% du capital. 13% du capital, soit CHF 1 560 000, a été souscrit à titre fiduciaire par FMV SA et libéré à hauteur de 20% (CHF 312 000).

Au début de l'année 2012, FMV SA a libéré le solde de 80% sur 8% d'actions pour un montant total de CHF 768 000 et a vendu cette part d'actions à un tiers.

Le solde de 5% est destiné à un autre potentiel nouvel actionnaire de la société B-Valgrid SA.

16. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel se montent à CHF 123 328 au 31 décembre 2014.

17. Capital-actions

La liste des actionnaires figure aux pages 36 et 37 du présent rapport.

20. Evénements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

Sion, mars 2015

Au nom du Conseil d'administration
 Pascal Gross, Président
 Felix Zurbruggen, Vice-président

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE FMV SA, A SION

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidé ci-joints de FMV SA comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Les comptes de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions de la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation fidèle des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

 Yves Darbellay
 Expert-réviseur agréé
 Réviseur responsable


 Christelle Sierro Fardel
 Experte-réviseur agréée

Sion, le 24 mars 2015

Impressum

Rapport de gestion FMV 2014

Edité en deux langues, le français et l'allemand
Mai 2015

Editeur

FMV SA

Responsable de la publication

Patrick Maret, membre de la direction et
responsable département Support Management

Textes, graphisme et mise en page

JB COMM : Elisabeth Gordon, Jose Requena

Crédits photos

Sébastien Moret	couverture, pp. 6, 14-16, 32-34, 39-40, 48-50
Christian Rochat	pp. 3, 39-40
Michel Martinez	pp. 25-26, 42
Studio Bonnardot	pp. 42, 45
David Bumann	p. 43
Linda Photography	p. 45

Carte du relief du Valais (couverture)

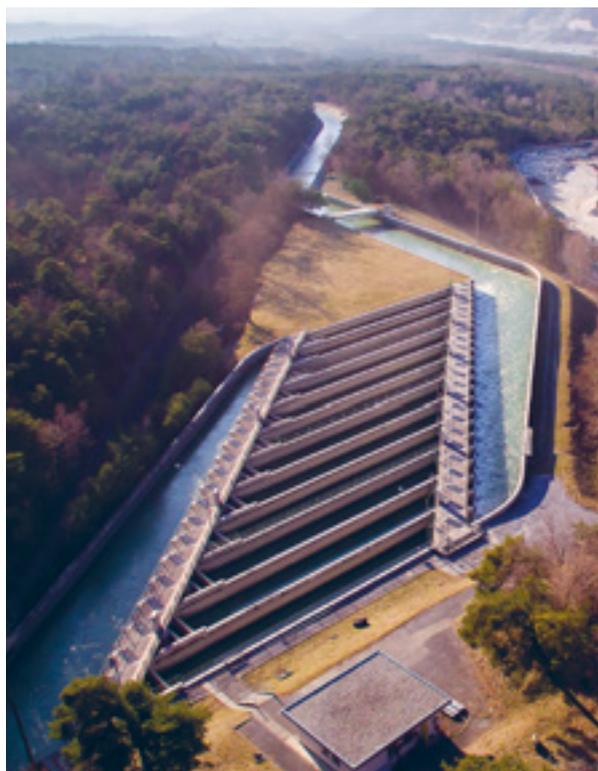
Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA150052)

Impression

CIR, Sion

Photo de couverture

Aménagement Chippis-Rhône, dessableur à La Souste.





FMV SA
Rue de la Dixence 9
CH-1951 Sion

Tél.: +41 27 327 45 00
Fax: +41 27 327 45 01
E-mail: info@fmv.ch
www.fmv.ch